

ANDOCIDE

DISCOURS

DISCOURS SUR SON RETOUR

(409 AV. J.-C.)

Si dans une autre affaire, citoyens, tous les orateurs ne manifestaient pas la même opinion, je ne verrais là rien d'étonnant. Mais quand il s'agit d'un service que je dois rendre à la république, (et aussi bien si quelque autre, fût-il plus misérable que moi, avait la même intention,) je considère comme la chose du monde la plus fâcheuse que l'un approuve et l'autre non, et qu'il n'y ait pas unanimité; car si la cité est commune à tous les citoyens, les biens qui lui arrivent profitent à tous. Or cette faute si fâcheuse vous pouvez remarquer que les uns la font déjà, que d'autres ne tarderont pas à la faire, et je suis pris d'un très grand étonnement quand je vois ces hommes enflammés d'une telle colère parce qu'il faut que quelque chose d'heureux vous arrive par moi. Car ils sont

nécessairement ou les plus sots de tous les hommes, ou très malveillants pour la cité. S'ils pensent que la prospérité publique aiderait au succès de leurs propres affaires, ils sont bien sots d'être pour le parti contraire à leur utilité personnelle: s'ils ne se considèrent pas comme ayant les mêmes intérêts que l'Etat et vous, c'est donc qu'ils vous seraient hostiles. En effet, quand je proposai secrètement au Sénat, certaines mesures dont l'exécution importe plus que tout à l'intérêt de la cité, quand devant les sénateurs j'appuyai mon dire de preuves évidentes, à ce moment ceux de ces gens-là qui étaient présents, ne furent pas capables de répondre et de me convaincre, d'erreur, ni eux ni aucun autre; et maintenant ici ils essaient de me décrier: preuve qu'ils n'agissent pas d'eux-mêmes (car ils m'auraient combattu sur le champ), mais pour le compte d'autres citoyens, comme il y en a dans cette ville, qui ne voudraient à aucun prix que je vous fusse de quelque utilité. Et ces hommes n'osent pas, entrant eux-mêmes en scène, s'expliquer là-dessus nettement; ils craignent de laisser voir qu'ils ne vous veulent pas toujours du bien. Mais ils dépêchent d'autres orateurs, de ces hommes habitués déjà à ne plus rougir, auxquels il n'en coûte guère d'entendre et de dire les pires outrages.

La seule idée nette qu'on trouverait dans leurs discours, c'est qu'ils me reprochent à tout propos mes infortunes, et cela devant vous, qui les savez certes plus exactement qu'eux, de sorte qu'il ne serait pas juste qu'on leur en fit un mérite. Pour moi, citoyens, je trouve que celui-là a bien raison qui a dit le premier que tous les

hommes naissent pour être heureux et malheureux, que c'est un bien grand malheur de se tromper, que les plus heureux sont ceux qui commettent les erreurs les plus légères, et les plus sages, ceux qui se repentent le plus vite. Et ce n'est pas là un sort réservé aux uns à l'exclusion des autres; mais c'est un lot commun à tous les hommes de se tromper et d'être malheureux. Si donc, Athéniens, vous me jugez en tenant compte de la nature humaine, vous serez plus bienveillants; car ce n'est pas l'envie mais plutôt la pitié que mon destin mérite. N'en suis-je pas venu à ce point de malchance, que ce soit la faute de ma jeunesse, de ma sottise, ou l'influence de ceux qui me décidèrent à une telle aberration, d'être forcé de choisir entre les deux plus grands malheurs? ou refusant de dénoncer ceux qui avaient fait la chose, j'avais non-seulement à craindre pour moi le châtement, mais je tuais avec moi mon père innocent, sort qu'il ne pouvait éviter si je ne consentais pas à parler; ou révélant les faits, non seulement j'étais absous et je ne périssais pas, mais je n'étais plus le meurtrier de mon père. Est-il rien qu'un homme n'eût osé commettre plutôt que ce meurtre? Dans cette alternative je pris la décision qui devait nous apporter à moi de si longs ennuis, à vous la fin immédiate du mal qui vous accablait. Souvenez-vous dans quel péril, dans quelle impuissance vous étiez, comme on se déliait les uns des autres, au point de ne plus même sortir sur l'agora, chacun craignant d'être arrêté. Si les choses en sont venues là, il a été reconnu que j'y étais pour une bien petite part, si cette situation a cessé, c'est à moi seul qu'on le dut.

Et pourtant cela ne m'empêche nullement d'être le plus infortuné des hommes; car, au moment où la ville était précipitée dans ces calamités, je commençai à être plus malheureux que personne, et après qu'elle a retrouvé sa sécurité, je suis le plus misérable des hommes. Tous ces maux dont souffrait Athènes ne pouvaient être guéris qu'au prix de mon déshonneur, de sorte que ce qui faisait mon malheur était votre salut. Il est donc juste que mon infortune me vaille votre reconnaissance, non votre haine.

Et alors comprenant ma détresse, à laquelle ne manqua, je crois, aucun malheur, aucune honte, grâce à ma propre folie, grâce aussi à la fatalité des circonstances, je sentis que le mieux, pour vous plaire, était de choisir le genre de vie et la résidence qui me déroberait le plus à votre vue. Mais quand avec le temps je me mis à regretter, comme il était naturel, ces droits de citoyen et cette existence parmi vous que j'avais quittés pour l'exil, je décidai qu'il était de mon intérêt ou de me délivrer de la vie ou de rendre à cette cité un service tel que vous pussiez un jour me voir volontiers reprendre ma place parmi vous. Dès lors, partout où il y eut quelque danger à courir, je ne ménageai ni ma personne, ni mes biens. Mais aussitôt j'amenai à votre armée de Samos des bois de rames, alors que les Quatre-Cents s'étaient déjà emparés ici du pouvoir, Archélaos, l'hôte de mon père et le mien, me permettant de couper et d'emporter de ces bois autant que je voudrais. Je les amenai donc, et pouvant en retirer cinq drachmes, le prix ordinaire, je ne voulus pas les vendre plus cher qu'ils ne m'avaient

coûté: j'amenai aussi du blé et du fer. Et c'est ainsi que furent équipés les soldats qui ensuite vainquirent sur mer les Péloponnésiens, et qui seuls au monde sauvèrent à cette époque notre république. Si donc ce qu'ils ont fait a été pour vous la cause de grands avantages, il serait juste de m'en attribuer une part, et non la plus petite. Car si ces hommes n'avaient pas été munis des choses nécessaires, ils risquaient moins de sauver Athènes que de ne pas pouvoir se sauver eux-mêmes.

Telle fut ma conduite; je trouvai pourtant ici une grande déception: je fis voile, vers Athènes espérant y être loué de mon zèle et de mon dévouement à vos intérêts; mais quelques-uns des Quatre-Cents avant appris mon arrivée me cherchèrent immédiatement et m'ayant arrêté me menèrent devant le sénat. Et aussitôt Pisandre s'étant levé près de moi: « Sénateurs, dit-il, je vous dénonce cet homme qui a introduit chez nos ennemis du blé et des rames. » Et il raconta toute la chose, comme elle s'était passée. Or à ce moment déjà ceux qui étaient à la tête de l'armée étaient manifestement hostiles aux Quatre-Cents. Et moi voyant par quel tumulte le sénat répondait, me sentant perdu, je m'élançai aussitôt vers l'autel et je saisis les objets sacrés, secours qui me fut bien précieux dans ce danger. Ces dieux envers qui j'étais coupable semblent m'avoir été plus secourables que les hommes. Ceux-ci voulaient me tuer, ce sont les dieux qui m'ont sauvé. Il serait trop long de vous parler de ma prison, de tous les mauvais traitements que j'ai endurés. C'est alors que j'ai le plus gémi sur moi: dans une

occasion où il semblait que le peuple eût souffert, j'en ai porté la peine; dans une autre où il était évident que je lui avais rendu service, justement pour cela, j'ai failli une seconde fois périr; ainsi aucune issue pour moi, aucun moyen de reprendre courage: de quelque côté que je pusse me tourner, de toutes parts je ne voyais que maux se préparant pour moi. Et, sorti de tous ces ennuis, il n'est pas d'œuvre cependant que je misse au-dessus d'un service à rendre à notre cité.

Et il faut prendre garde, Athéniens, que des services tels que les miens sont bien différents de ceux que vous rendent vos fonctionnaires. Ainsi, tous les citoyens qui manient vos affaires remplissent votre trésor, vous donnent-ils autre chose que ce qui est à vous ? Et tous ceux qui devenus stratèges font honneur à la cité, n'est-ce pas en exposant vos personnes aux souffrances, aux dangers, et aussi en dépensant les fonds publics qu'ils arrivent, s'ils le peuvent, à vous rendre service? Et s'ils font alors quelque faute, ce ne sont pas eux qui expient leur faute personnelle, c'est vous qui payez pour eux. Et cependant ils sont couronnés par vous, on les proclame grands hommes: je ne dirai point que ce n'est pas justice; grand est le mérite de quiconque sert son pays, de quelque façon qu'il le puisse faire. Mais il faut songer que l'homme de beaucoup le plus digne d'estime serait celui qui oserait rendre service à ses concitoyens en risquant sa fortune et sa personne.

Vous pouvez savoir presque tous ce que j'ai déjà fait pour vous; mais ce que je compte faire, ce que je prépare, cinq cents d'entre

vous, le sénat, le savent sous le sceau du secret. Pour eux ils ont beaucoup moins de chances de se tromper que vous, qui après m'avoir entendu auriez à délibérer immédiatement; car ils examinent à loisir ce qu'on leur propose, et s'ils se trompent ils peuvent être accusés et déshonorés auprès des autres citoyens; vous, vous ne sauriez avoir d'accusateurs, puisque vous avez le juste privilège de mener bien ou mal vos affaires, comme vous le voulez. Du moins je vous dirai ce que j'ai déjà exécuté, ce qui étant en dehors du secret peut vous être révélé par moi. Vous savez qu'on vous a annoncé que Chypre ne doit pas nous envoyer de blé; je me suis donc multiplié pour que ceux qui avaient médité cela contre vous et commencé à agir, fussent trompés dans leur dessein; comment y ai-je réussi, il ne vous importe pas de le savoir. Pour l'instant je veux vous apprendre que les bâtiments qui vont tout à l'heure amener du blé au Pirée sont au nombre de quatorze, et que le reste de ceux qui sont partis de Chypre arriveront en grand nombre peu après. Je voudrais pour tout l'or du monde qu'il ne fût pas dangereux de vous révéler ce que j'ai en secret communiqué au sénat, et alors vous le sauriez dès à présent. Puisque c'est impossible, vous saurez les choses quand elles seront terminées, le jour où vous en profiterez. Mais si, dès maintenant, vous vouliez, citoyens, m'accorder une faveur modeste autant que méritée, et qui vous coûterait peu, j'en aurais une bien grande joie. Elle est méritée, vous le saurez. Ce que vous m'aviez de vous-mêmes, après réflexion, promis et donné, vous me l'avez ensuite, pour obéir à

d'autres, retiré: c'est cela que je réclame, si vous permettez, ou du moins, si le mot vous déplaît, que je demande. Je vous vois accorder souvent le droit de cité et des gratifications considérables en argent à des esclaves, à des étrangers de toute espèce, quand il est prouvé qu'ils vous ont rendu quelque service. Et vous êtes sagement inspirés quand vous donnez ces récompenses; c'est ainsi que vous pouvez avoir le plus de gens dévoués à vos intérêts. Pour moi, je ne demande rien que ceci: le décret voté sur la proposition de Ménippe, qui m'accordait l'impunité, rétablissez-le; on va vous le lire, car il est encore inscrit au sénat.

Décret

Ce décret que vous venez d'entendre et que vous aviez voté en ma faveur. Athéniens, vous l'avez ensuite rapporté pour faire plaisir à un autre. Croyez-moi donc, et désormais cessez d'avoir contre moi aucune pensée injurieuse. Car s'il est vrai que dans les fautes que commet l'esprit de l'homme le corps n'est pour rien, mon corps, qui est hors de cause, est le même que jadis, mais mon esprit d'autrefois a fait place à un autre. Il ne vous reste donc plus aucun juste motif de ressentiment contre moi. Et de même que vous disiez alors qu'il fallait tenir les preuves de ma faute, tirées des faits eux-mêmes, pour irrécusables, et me considérer comme un méchant citoyen, de même aujourd'hui, au sujet de mes bons sentiments, ne cherchez pas d'autre preuve que les témoignages que vous fournit ma conduite actuelle. D'ailleurs mes sentiments d'aujourd'hui sont plus conformes à ma nature que les autres et

plus habituels à ma famille. Mon mensonge ne saurait échapper aux plus âgés d'entre vous, si je mentais en disant que l'aïeul de mon père, Léogoras, ayant pris parti contre les tyrans pour le peuple et pouvant rentrer en grâce avec eux en devenant leur gendre, ce qui lui aurait permis de partager le pouvoir, aima mieux succomber avec le peuple et supporter les maux de l'exil que de devenir traître à ses concitoyens. Ainsi les exemples de mes ancêtres font naturellement de moi un ami du peuple, pour peu que je sois du reste sensé; et en conséquence il est juste que, si je vous suis manifestement utile, vous acceptiez plus volontiers ce que je veux faire pour vous. Que si vous m'avez retiré l'impunité après me l'avoir accordée, sachez que jamais je ne m'en suis indigné. Puisque ces hommes ont pu vous déterminer à commettre envers vous-mêmes les plus grandes fautes, à vous faire esclaves de maîtres que vous étiez, à substituer à la démocratie un pouvoir tyrannique, pourquoi s'étonner que vous ayez pu être déterminés à vous tromper aussi à mon sujet? Seulement, de même que pour vos propres affaires, quand vous en avez eu les moyens, vous avez rapporté les décisions de ceux qui vous avaient trompés, je voudrais aussi que la volonté de ceux qui vous ont persuadés de prendre contre moi une mesure sévère fût annulée, et que, ni sur ce point ni sur aucun autre, votre vote ne fût conforme au désir de vos pires ennemis.

DISCOURS SUR LES MYSTÈRES

(399 av. J.-C.)

EXORDE.

Vous savez presque tous, citoyens, les cabales de mes ennemis et leur ardeur à me nuire par tous les moyens légitimes ou non, aussitôt après mon retour en cette ville, et il est inutile que je m'étende longuement sur ce sujet; mais moi, citoyens, je vous demanderai des choses justes et pour vous faciles à accorder, pour moi précieuses à obtenir de vous; d'abord de songer que je me suis présenté aujourd'hui sans que rien m'obligeât à demeurer ici, n'ayant pas fourni caution, n'étant pas retenu en prison, mais parce que je me suis lié à mon bon droit surtout, à vous ensuite, qui prononcerez suivant l'équité et, ne me laissant pas accabler injustement par mes ennemis, voudrez bien plutôt me sauver, comme il est juste, conformément à vos lois et aux serments que vous avez faits avant d'être admis à me juger. D'autre part, il serait naturel, citoyens, que vous eussiez sur ceux qui s'exposent volontairement au danger la même opinion qu'ils ont d'eux-mêmes. Car pour tous ceux qui, n'ayant pas voulu affronter votre jugement, se reconnaissent ainsi coupables, c'est avec raison que vous prononcez vous aussi sur eux comme ils ont prononcé sur eux-mêmes. Ainsi pour ceux qui ayant conscience de leur innocence, ont osé demeurer, il est juste qu'à votre tour vous les jugiez comme

ils se sont jugés eux-mêmes, loin de croire d'avance à leur indignité.

Dès le principe, on me rapportait souvent qu'à entendre mes ennemis je n'oserais pas affronter le débat et que je m'enfuirais. « Que prétendrait Andocide à affronter un tel procès, quand il peut, loin d'Athènes, avoir tout ce qu'il lui faut, quand il n'a qu'à retourner à Chypre, d'où il vient, pour retrouver un grand et fertile domaine, une donation qui lui a été faite et qui l'attend? Est-ce bien lui qui voudra risquer sa tête? Dans quel espoir? Ne voit-il pas quel est l'état de la ville? »

Eh bien, moi, citoyens, je pense tout différemment. Je ne consentirais point à être privé de ma patrie, dussè-je avoir ailleurs tous les biens; Athènes fût-elle dans la situation que disent mes ennemis eux-mêmes, j'aimerais beaucoup mieux être citoyen d'Athènes que d'une des autres villes qui semblent aujourd'hui en pleine prospérité. C'est avec ces sentiments que j'ai remis mon sort entre vos mains.

Je vous demande donc, citoyens, de m'accorder plus de bienveillance à moi qui me défends qu'à mes accusateurs, vous souvenant que, même si vous écoutez avec impartialité, l'accusé est fatalement dans une situation inférieure. Car c'est après avoir longuement comploté et combiné qu'ils ont exposé leur accusation, et cela sans danger pour eux. Mais moi c'est avec la crainte du plus grand danger et du plus grand déshonneur que j'expose ma

défense. Il est donc naturel que vous me témoigniez plus de bienveillance qu'à mes accusateurs. Il faut encore songer à ceci: déjà antérieurement nombre de citoyens ayant formulé maintes terribles accusations furent aussitôt convaincus si évidemment de mensonge que vous auriez bien plus volontiers puni les accusateurs que l'accusé, et d'autres, ayant par de faux témoignages, contre toute justice, perdu des malheureux, furent convaincus par devers vous de faux témoignages, trop tard pour les victimes. Devant ces erreurs fréquentes, il est juste que vous ne croyiez pas encore exactes les allégations des accusateurs. Car il est possible déjuger, d'après les discours de l'accusateur, si les accusations sont terribles ou non; mais sont-elles vraies ou fausses ? Voilà ce qu'il est impossible de savoir avant d'avoir entendu aussi ma défense.

Je me demande, citoyens, par où je dois commencer mon discours. Par les dernières attaques, pour dire que j'ai été l'objet d'une *indication* illégale? par le décret d'Isotimidès, pour dire qu'il est abrogé? ou rappellerais-je les lois et les serments établis? ou bien reprendrais-je les faits au début, pour vous en instruire? Ce qui me fait surtout hésiter, je vais vous le dire; c'est que vous n'éprouvez pas tous un même et égal ressentiment au sujet de tout ce qui m'est reproché; mais chacun de vous a un point sur lequel il voudrait m'entendre me disculper tout d'abord; comme il m'est impossible de parler en même temps sur tous les points, il me paraît préférable de vous instruire de tout ce qui s'est passé dès le début, sans rien omettre. Car lorsque vous saurez exactement les

faits, vous comprendrez sans peine quelles calomnies mes accusateurs ont émises contre moi. Je vous crois donc disposés de vous-mêmes à prononcer suivant la justice; c'est dans cet espoir que je suis resté, voyant que dans les causes publiques et particulières vous vous attachez avant tout à voter suivant vos serments: ce qui fait la force de la cité, en dépit de ceux qui voudraient qu'il en fût autrement. En retour je vous demande d'écouter mon apologie avec bienveillance, de ne pas être des adversaires pour moi, de ne pas suspecter ma véracité, de ne pas être comme à l'affût de mes paroles, mais, après avoir entendu jusqu'au bout ma défense, de prononcer alors l'arrêt qui vous paraîtra le plus digne de vous et de vos serments. Comme je vous l'ai dit d'abord, citoyens, je comprendrai dans ma défense tous les faits dès le principe, en commençant par celui d'où résulta l'*Indication* qui m'amène devant vous, en parlant d'abord des mystères et montrant que je n'ai pas commis d'impiété, que je n'ai ni dénoncé ni avoué, et que j'ignore si les dénonciateurs ont dit vrai ou menti.

RÉCIT DE L'AFFAIRE DES MYSTÈRES

C'était donc le jour où dans l'assemblée comparaissaient les stratèges de l'armée de Sicile, Nicias, Lamachos, Alcibiade, et le vaisseau amiral de Lamachos mouillait déjà hors de la rade. Pythonicos s'étant levé devant le peuple dit: « Athéniens, vous faites partir une armée et une expédition considérables et vous allez vous engager dans une dangereuse affaire. Eh bien, je vais vous

prouver que le stratège Alcibiade célèbre les mystères dans une maison avec d'autres; et si vous décrêtez l'impunité, comme je le demande, un esclave appartenant à quelqu'un qui est ici, quoique non initié, vous révélera les mystères; si non, faites de moi ce que vous voudrez, puisque j'aurai menti. » Alcibiade ayant longuement protesté et nié, les prytanes décidèrent de faire retirer ceux qui n'étaient point initiés et de se rendre auprès de l'esclave que désignait Pythonicos; et ils partirent et ramenèrent un esclave de Polémarchos, nommé Andromachos. Après qu'ils lui eurent assuré par décret l'impunité, l'esclave dit que les cérémonies se faisaient dans la maison de Poulytion; Alcibiade, Niciade et MélétoS célébraient les mystères, d'autres assistaient et voyaient; il y avait même des esclaves, dont lui-même, son frère, et Hicésios le joueur de flûte, esclave de MélétoS. Telle fut la première dénonciation, tels sont ceux dont il donna les noms par écrit. De ce nombre fut Polystrate, qui fut arrêté et exécuté; les autres s'enfuirent, et vous prononçâtes contre eux la peine de mort. Prends-moi le texte et lis leurs noms. — Noms. — Voici ceux qu'Andromachos a dénoncés: Alcibiade, Niciade, MélétoS, Archébiade, Archippe, Diogène, Polystrate, Aristomène, Oeonias, Panétios. — Telle fut, citoyens, la première dénonciation, faite par Andromachos contre ces hommes; maintenant, appelle-moi Diognétos. Est-ce toi, Diognétos, qui fus chargé de l'enquête, quand Pythonicos accusa Alcibiade devant le peuple? — Oui. — Tu sais donc qu'Andromachos a dénoncé ce qui

se passait dans la maison de Poulytion ? — Je le sais. — Sont-ce bien là les noms de ceux qu'il a dénoncés ? — Oui.

Puis eut lieu la seconde dénonciation. Teucer était un métèque d'Athènes qui s'enfuit secrètement à Mégare. Il écrit de là au sénat pour promettre, si on lui assurait l'impunité, de faire des dénonciations sur les mystères, et sur ceux qui, comme lui, ont pris part à la chose; il dira aussi ce qu'il sait de la mutilation des Hermès. Le sénat, qui avait pleins pouvoirs, ayant décrété l'impunité, envoie des émissaires à Mégare, et Teucer de retour, assuré de l'impunité, donne la liste de ses complices; et ceux-ci, sur la dénonciation de Teucer, s'enfuirent. Prends-moi le texte et lis leurs noms. — Noms. — Ont été dénoncés par Teucer: Phèdre, Gniphonide, Isonome, Héphœstodore, Céphisodore, Teucer lui-même, Diognète, Smindyridès, Philocrate, Antiphon, Tisarque, Pantaclès. — Et souvenez-vous, citoyens, que tout cela aussi est confirmé devant vous.

Nous arrivons à la troisième dénonciation. La femme d'Alcméonide, qui fut aussi celle de Damon, nommée Agariste, a dénoncé Alcibiade, Axioque et Adimante, comme célébrant les mystères dans la maison de Charmidès, qui est près du temple de Jupiter Olympien. Et tous prirent la fuite, sur cette dénonciation.

Il y en eut encore une, Lydos, esclave de Phéréclès de Thémacos, fit une dénonciation sur les mystères qui se célébraient dans la maison de son maître, à Thémacos. Il donne, entre autres, le nom

de mon père, qu'il dit y avoir assisté, mais enveloppé dans son manteau et endormi. Speusippe, alors sénateur, les livre au tribunal. Mais mon père, ayant constitué des garants, accusa Speusippe d'illégalité, et le procès se plaida devant six mille Athéniens, et sur tant de voix Speusippe n'eut pas seulement deux cents suffrages. Or c'est moi surtout qui persuadai et priai mon père de rester; à moi se joignirent nos parents. Appelle Callias et Stéphanos, appelle aussi Philippe et Alexippe, ils sont parents d'Acumène et d'Autocrator, qui s'enfuirent sur la dénonciation de Lydos. Autocrator est neveu de l'un, et Acumène oncle de l'autre: c'est leur devoir de haïr celui qui a réduit leurs parents à fuir et de savoir mieux que personne qui a été cause de leur exil. — Regardez les juges en face et attestez si je dis vrai.

Témoins

Vous avez entendu les faits, juges, et les témoins vous les ont confirmés; rappelez-vous maintenant ce qu'ont osé dire les accusateurs. Car c'est ainsi précisément qu'il est juste de se défendre, en rappelant les assertions des accusateurs pour les réfuter. Ils ont dit que j'avais dénoncé dans l'affaire des mystères, que j'avais donné le nom de mon père comme y ayant assisté, que j'étais le dénonciateur de mon père émettant la plus terrible et la plus impie, je crois, des accusations. Celui qui a donné son nom, c'est Lydos, esclave de Phéréclès; celui qui l'a décidé à rester, à ne point partir pour l'exil, c'est moi, moi, qui le suppliai longuement et touchai ses genoux. Et qu'aurais-je pu prétendre si, ayant, dénoncé

mon père, comme ils l'affirment, je l'avais supplié de rester pour être perdu par moi, si mon père avait été ainsi déterminé à engager ce procès où, pour lui, il n'y avait d'alternative possible qu'entre les deux plus grands malheurs? Car s'il était reconnu que j'avais dit vrai en le dénonçant, il mourait par moi; s'il était sauvé, il me tuait. C'est la loi: le dénonciateur qui avait dit vrai avait l'impunité; si non, il mourait. Or vous savez tous que nous fûmes sauvés, mon père et moi, ce qui était impossible si j'avais été son dénonciateur; en ce cas, c'en était fait de l'un de nous deux. Voyons ! si même mon père avait voulu affronter le péril, pensez-vous que ses amis lui eussent permis de rester ou lui eussent servi de caution, et ne l'en auraient pas plutôt détourné, l'engageant à fuir là où il devait être en sûreté sans me perdre? Car lorsque mon père poursuivait Speusippe comme coupable d'illégalité, il disait, justement que jamais il n'était allé chez Phéréclès à Thémacos; il demandait qu'on mit ses esclaves à la torture, qu'on ne refusât pas cette épreuve à ceux qui la réclamaient, alors qu'on y contraignait ceux qui s'y refusent. Mon père tenant ce langage, comme vous le savez tous, que restait-il à Speusippe à répondre, en admettant que mes ennemis disent vrai, sinon ceci: « O Léogoras, que viens-tu parler de tes esclaves? N'est-ce pas ton fils, que voici, qui t'a dénoncé et qui dit que tu étais à Thémacos? Toi, réfute ton père, autrement, pas d'impunité. » Est-ce ainsi qu'il eût parlé, citoyens? Je le crois. Si donc j'ai paru devant un tribunal, si j'ai été attaqué par quelqu'un, s'il existe une dénonciation non seulement de moi

contre un autre, mais d'un autre contre moi, une liste de noms que j'aie faite ou bien sur laquelle je figure, que le premier venu monte ici pour me réfuter. Car je ne connais pas de langage plus indigne, plus invraisemblable, que celui de ces gens qui, persuadés qu'il suffit d'oser accuser, se moquent d'être convaincus d'imposture. Mais de même que, si leurs accusations étaient justes, vous vous irriteriez contre moi et me jugeriez digne du châtement le plus sévère, ainsi je vous prie, maintenant, que vous savez qu'ils mentent, de les tenir pour des méchants et de conclure que, s'ils sont manifestement convaincus d'avoir menti sur les points les plus graves de leur accusation, il me sera facile de vous montrer leurs mensonges dans les parties bien plus insignifiantes.

Telles furent les quatre dénonciations relatives aux mystères. Je vous ai lu les noms de ceux qui s'enfuirent après chaque dénonciation et les témoins ont attesté. Mais en outre, pour vous convaincre, voici ce que je veux faire. Parmi ceux que cette affaire a forcés de fuir, certains sont morts en exil, les autres sont revenus; ils sont à Athènes, ils sont ici cités par moi. Eh bien, sur le temps qui m'est accordé, je cède la parole à quiconque voudra prouver que l'un d'eux a été en exil à cause de moi, que j'en ai dénoncé un, et qu'ils n'ont pas tous successivement pris la fuite à la suite des dénonciations que je vous ai racontées. Et si quelqu'un me convainc de mensonge, faites de moi ce que vous voudrez. Je m'arrête, et je cède la tribune, si quelqu'un veut y monter. — Voyons donc, citoyens, qu'arriva-t-il après cela? Quand les dénonciations eurent

été faites, la récompense promise (. drachmes d'après le décret de Cléonyme, . d'après celui de Pisandre) fut l'objet d'une contestation entre les dénonciateurs et Pythonicos qui prétendait avoir accusé le premier et Androclès qui réclamait pour le Sénat. Le peuple voulut alors que les initiés, réunis dans le dicastère des Thesmothètes, entendissent les dénonciations faites par chacun d'eux avant de décider. Ils adjugèrent la plus forte récompense à Andromachos, la seconde à Teucer, et aux Panathénées l'un reçut . drachmes l'autre .. Appelle les témoins qui vont en attester.

Témoins.

A propos des mystères, citoyens, au sujet desquels a été faite contre moi l'Indication qui vous réunit ici, vous les initiés, j'ai démontré que je n'ai ni commis d'impiété, ni dénoncé personne, que je n'ai fait là dessus aucun aveu, que je n'ai absolument rien à me reprocher envers les deux déesses, ni grande faute, ni petite, rien; ce qu'il m'importe essentiellement de vous persuader. En effet, dans leurs discours, dithyrambiques à donner le frisson, mes accusateurs ont cité d'autres criminels, coupables jadis d'impiété envers les deux déesses, et dit quels terribles châtements les avaient frappés. Quel rapport ont avec moi ces discours et ces actes? Plus que personne je condamne ces gens et je dis qu'ils méritaient de périr précisément pour leurs impiétés, tandis que je dois être sauvé, moi, qui suis innocent. Il serait triste que l'on fût irrité contre moi pour les fautes d'autrui et que, sachant qu'il y a là une calomnie lancée par mes ennemis, on la préférât à la vérité. Il est bien

évident que ceux qui ont commis de tels crimes ne peuvent se défendre en disant qu'ils n'ont rien fait; car l'épreuve à subir devant ceux qui savent les choses est terrible. Moi, je suis heureux de me défendre; je n'ai pas besoin dans une pareille cause de vous prier, de vous supplier pour être absous, mais seulement de réfuter les assertions de mes accusateurs et de vous rappeler les faits; car vous, qui allez me juger, vous vous êtes engagés par des serments solennels et par les plus grandes malédictions prononcées sur vous, sur vos enfants, à décider de mon sort suivant la justice; en outre, vous avez été initiés et vous avez vu les mystères des deux déesses, tout cela pour condamner les criminels et sauver les innocents. Songez-y bien: ce n'est pas une impiété moindre de frapper comme impies les innocents que de ne pas punir les impies. Aussi je vous conjure, bien plus vivement que mes accusateurs, au nom des deux déesses, par les mystères que vous avez vus, par les Grecs venus ici pour la fête: si j'ai commis quelque impiété, fait quelque aveu, dénoncé quelqu'un, ou si j'ai été l'objet d'une dénonciation, tuez-moi, j'y consens. Mais si je n'ai rien à me reprocher et que je vous le prouve clairement, je vous prie d'attester aussi à toute la Grèce qu'on m'a suscité un procès injuste. Car si ce Céphisios, qui a fait l'Indication contre moi, n'obtient pas le cinquième des suffrages et est frappé d'atimie, il ne lui sera plus permis d'entrer dans le temple des deux déesses, sous peine de mort. Si donc je vous parais m'être suffisamment disculpé sur ce premier sujet, montrez-le moi, afin que je poursuive plus résolument ma défense.

MUTILATION DES HERMÈS

Sur la mutilation des statues et la dénonciation y attendant, je ferai comme j'ai promis, je vous raconterai tout dès l'origine. Quand Teucer fut arrivé de Mégare, assuré de l'impunité, il dénonce ce qu'il savait sur les mystères et sur ceux qui avaient mutilé les statues, et il donne dix-huit noms. De ceux qu'il désignait, les uns partirent pour l'exil, les autres, arrêtés, périrent sur cette dénonciation de Teucer. Lis-moi les noms. — Noms. — Teucer, à propos des Hermès, a dénoncé Euctimon, Glaucippe, Eurymaque, Polyeucte, Platon, Antidore, Charippe, Théodore, Alcisthène, Ménestratè, Eryximaque, Euphilètos, Eurydamas, Phéréclès, Méléto, Timanthe, Archidamos, Télénicos. — Parmi eux les uns sont revenus et sont ici; les morts sont représentés par de nombreux parents; que celui qui voudra, interrompant mon discours, monte à la tribune et prouve que je suis l'auteur de la mort ou de l'exil d'un d'entre eux.

Après ces événements, Pisandre et Chariclès, qui étaient du nombre des instructeurs et qui paraissaient en ce temps très bien disposés pour le peuple, disaient que les faits accomplis n'étaient pas l'œuvre de quelques individus, mais tendaient au renversement de la démocratie, qu'il fallait continuer l'enquête et aller jusqu'au bout. Et tel était l'état de la cité que le héraut ayant invité le sénat à se réunir dans le conseil et abaissé le drapeau, au même moment les sénateurs venaient au sénat et les citoyens s'enfuyaient de l'agora, craignant chacun de leur côté d'être arrêtés. Encouragé par

les malheurs publics, Dioclide se présente au Sénat comme accusateur et déclare qu'il connaît les auteurs de la mutilation, qu'ils sont environ trois cents; il ajoutait qu'il avait vu, qu'il avait assisté à la scène. Et ici, je vous prie, citoyens, de me prêter votre attention, de demander à vos souvenirs si je dis vrai et de vous instruire les uns les autres; car ces discours se tenaient devant vous, c'est vous qui m'êtes témoins de ce que j'avance. Dioclide disait avoir aux mines du Laurium un esclave dont il devait aller toucher la location. Il se lève croyant se lever à l'aube, et se met en route: or c'était la pleine lune. Arrivé aux propylées du temple de Dionysos, il voit un grand nombre d'hommes descendre de l'odéon dans l'orchestre. Ayant peur d'eux, il entra et s'assit dans l'ombre entre la colonne et la stèle sur laquelle est le stratège d'airain. Il vit alors environ trois cents personnes se tenant par groupes, soit de quinze, soit de vingt. Distinguant leurs visages à la faveur de la lune, il les reconnut pour la plupart. Et d'abord, citoyens, il arrangea ainsi cette étrange aventure afin de pouvoir à son gré dire « tel Athénien était parmi ces gens-là, tel autre n'y était pas ». Après avoir vu tout cela, il s'était rendu à Laurium et apprenait le lendemain que les Hermès avaient été mutilés: il avait aussitôt compris que c'était l'œuvre de ces gens-là. Revenu à Athènes, il y trouvait les instructeurs déjà nommés et le prix de mines pour les dénonciateurs proclamé. Ayant vu Euphémios, frère de Callias, fils de Téléclos, assis dans la boutique d'un forgeron, il l'emmena dans le temple d'Héphaïstos, lui raconta ce que je viens de vous dire,

qu'il nous avait vus cette nuit-là, ajoutant qu'il pouvait aussi bien recevoir notre argent que celui de l'Etat, puisqu'il y gagnerait notre amitié. Euphémus lui dit qu'il avait eu raison de l'avertir et l'invite à venir avec lui chez Léogoras: « Nous nous y rencontrerons avec Andocide et d'autres qu'il te faut voir. » Le lendemain, il y allait et frappait à la porte; mon père, qui sortait justement, lui dit: « Allons donc, on t'attend; il ne faut pas s'aliéner de tels amis. » Et sur ces mots, il part. C'est là-dessus que Dioclide perdit mon père, le désignant comme complice. Nous lui dûmes, d'après lui, que nous avions décidé de lui donner deux talents d'argent, en dédommagement des cent mines promises par le trésor, et que si nous réussissions, il serait associé à notre entreprise; mais que nous devions lui et nous échanger notre parole. Il répond qu'il réfléchira; nous lui donnons alors rendez-vous chez Callias, fils de Télécès, qui serait un témoin de plus; et c'est ainsi que Dioclide perdit aussi mon beau-frère. Il termina sa dénonciation en disant qu'il vint donc chez Callias et qu'étant tombé d'accord avec nous il nous donna sa parole dans l'Acropole, que nous, après être convenus de lui verser la somme le mois suivant, nous manquâmes à notre promesse et ne payâmes pas; c'est alors qu'il était venu faire la dénonciation.

Telle fut son accusation, citoyens: il fait la liste de ceux qu'il prétend avoir reconnus, quarante-deux, et d'abord Mantithée et Apséphion qui étaient sénateurs et siégeaient dans la salle, puis les autres. Alors Pisandre s'étant levé dit qu'il fallait abroger le décret

voté sous l'archontat de Scamandrios et faire mettre à la torture les prévenus, afin qu'avant la nuit tous les coupables fussent connus. Le sénat s'écrie qu'il a raison. A cette proposition, Mantithée et Apséphion coururent s'asseoir sur l'autel, suppliant qu'on ne les mît point à la torture; ils demandaient à fournir des garants, pour être jugés ensuite. Ils obtinrent cette faveur à grand peine, et ayant constitué des répondants, ils montèrent sur leurs chevaux et gagnèrent en transfuges le territoire ennemi, laissant là leurs répondants, que la loi condamnait à subir la peine de ceux qu'ils représentaient. Le sénat étant sorti nous fit arrêter secrètement et mettre en prison avec les entraves. Puis ayant mandé les stratèges, il ordonna de faire proclamer que les Athéniens habitant la ville devaient se rendre en armes sur l'agora, ceux des Longs Murs au temple de Thésée, ceux du Pirée sur la place publique d'Hippodamie; il commanda en outre de faire avertir au son de la trompette les chevaliers qu'ils eussent à venir aux approches de la nuit dans l'Anakeion; quant au sénat, il devait se rendre à l'Acropole et y passer la nuit, les prytanes restant dans le Tholos. Instruits de ces événements, les Béotiens s'étaient mis en marche et menaçaient nos frontières. L'auteur de tous ces maux, Dioclide, comme s'il eût été le sauveur de la cité, était couronné de fleurs et mené sur un char au Prytanée, où il soupa. D'abord, que tous ceux d'entre vous, citoyens, qui étaient là, se rappellent ces faits et en instruisent les autres, puis qu'on fasse venir les prytanes qui étaient alors en fonctions, Philocrate et les autres.

Témoins.

Et maintenant je vais vous lire les noms de ceux que Dioclide inscrivit sur la liste des accusés, afin que vous sachiez combien de mes parents il perdait, d'abord mon père, puis mon beau-frère, dénonçant l'un comme complice, l'autre comme ayant prêté sa maison aux conjurés. Vous allez entendre les noms des autres. Lis leur ces noms.

— Charmidès, fils d'Aristote, mon cousin; sa mère est sœur de mon père;

Tauréas, cousin de mon père;

Nisée, fils de Tauréas;

Callias, fils d'Alcméon, cousin de mon père;

Euphémios, frère de Callias, fils de Télécès;

Phrynichos, danseur, mon cousin;

Eucrate, frère de Nicias, beau-frère de Callias;

Critias, autre cousin de mon père, leurs mères étaient sœurs.

Tous figurent parmi les quarante qu'il inscrivit sur la liste.

Nous étions donc tous emprisonnés ensemble; il faisait nuit, les portes étaient closes, mais on avait laissé entrer la mère de celui-ci, la sœur de celui-là, la femme et les enfants d'un troisième, et c'étaient des cris, des lamentations; on pleurait et on gémissait sur les maux présents: alors Charmidès, mon cousin, qui, du même âge

que moi, avait été élevé dans notre maison dès l'enfance, me dit: « Andocide, tu vois la gravité des maux présents; ces jours passés, je n'avais pas à t'importuner de mes avis; j'y suis contraint aujourd'hui par notre détresse présente; sans parler de nous, tes parents, plusieurs de tes amis, de tes intimes, sous le coup des mêmes accusations qui nous perdent aujourd'hui, sont morts ou se sont enfuis, reconnaissant ainsi leurs méfaits. Si tu sais quelque chose de ce qui s'est passé, dis-le, sauve et toi-même d'abord, et ton père ensuite, l'être que tu dois chérir entre tous, et ton beau-frère, le mari de ta sœur unique, et tes autres parents et amis, si nombreux ici; sauve-moi enfin, moi qui pendant toute ma vie, loin de te causer jamais aucune peine, me suis dévoué à ta personne et à tes intérêts, quoi qu'il fallût faire. » Pendant que Charmidès me tenait ce langage, citoyens, les autres me suppliaient, chacun m'implorant de son côté, et je me dis: « O malheureux, qui me débats dans la plus affreuse des situations, souffrirai-je que mes propres parents périssent injustement, qu'ils meurent et que leurs biens soient confisqués, et qu'en outre ils aient leurs noms inscrits sur les stèles en expiation du sacrilège, quand ils ne sont pour rien dans ce qui s'est fait ? Abandonnerai-je en outre trois cents Athéniens qui vont injustement périr, la cité qui souffre des plus grands maux, les citoyens qui se soupçonnent les uns les autres? ou bien dirai-je aux Athéniens ce que je tiens d'Euphiléto, l'auteur même du crime? » Je songeais en outre, citoyens, et je me disais que parmi les coupables, parmi ceux qui avaient exécuté la chose,

les uns avaient péri dénoncés par Teucer, les autres avaient fui et avaient été condamnés à mort, que de ceux qui avaient agi il n'en restait que quatre qui n'eussent pas été dénoncés par Teucer, Panétios, Chérédémós, Diacritos, Lysistratos: ceux-là, il était naturel qu'on les crût plus que personne affiliés aux gens qu'avait dénoncés Dioclíde, puisqu'ils étaient les amis de ceux qui étaient déjà morts; même si personne ne révélait aux Athéniens la vérité, leur salut n'était rien moins qu'assuré, tandis que mes parents étaient perdus à coup sûr. Il me parut qu'il valait mieux priver justement quatre citoyens de leur patrie (or ils vivent encore, ils sont rentrés et sont toujours en possession de leurs biens) que de laisser ceux-ci mourir injustement. Si donc quelqu'un parmi vous, citoyens, ou parmi les autres Athéniens avait antérieurement de moi cette idée que j'avais dénoncé mes amis pour que leur perte assurât mon salut, fausseté que répandaient sur moi mes ennemis pour me rendre odieux, jugez d'après les faits eux-mêmes. Car aujourd'hui il faut, d'une part, que je rende compte de ma conduite d'après la vérité, puisque j'ai devant moi les coupables qui s'exilèrent après avoir agi, qu'ils savent fort bien si je mens ou si je dis vrai, et qu'ils peuvent me convaincre au milieu même de mon discours, car je le permets; il faut d'autre part que vous appreniez ce qui s'est fait.

Pour moi, en effet, citoyens, le grand intérêt de ce procès le voici: acquitté, je ne passerai plus pour un méchant homme; mais, vous d'abord, et ensuite tous les autres citoyens, vous apprendrez

au contraire qu'en rien je n'ai agi par méchanceté, en rien par lâcheté, mais pressé par la malheureuse situation où se trouvait avant tout la cité, où nous étions nous-mêmes; que si j'ai dit ce que je tenais d'Euphiléto, ce fut par dévouement pour mes parents et mes amis, par dévouement pour toute la cité, faisant, je le crois, preuve de courage, non de lâcheté. Si donc il en est ainsi, je demande à être acquitté et à n'être plus dans votre opinion un méchant. Voyons, car il faut, citoyens, apprécier les choses humainement et se mettre dans la situation du malheureux, qu'aurait fait chacun de vous? S'il s'était agi de choisir de deux maux l'un, une mort honorable ou un salut honteux, on pouvait peut-être dire que ce qui s'est fait est une lâcheté, et pourtant beaucoup auraient choisi même ce salut, préférant la vie à une mort honorable. Mais bien au contraire, me taire c'était mourir ignominieusement, sans avoir commis aucune impiété, c'était sacrifier mon père, mon beau-frère, tous mes parents et cousins qui n'étaient perdus que par moi, si je ne disais pas que d'autres étaient coupables; car Dioclide ne les avait fait emprisonner qu'en mentant et il n'y avait de salut pour eux que si les Athéniens apprenaient tout ce qui s'était passé; je devenais donc leur meurtrier en ne vous disant pas ce que j'avais appris; je perdais en outre trois cents Athéniens et la ville était dans la plus grande détresse. Voilà ce qui arrivait si je m'étais tu. En disant ce qui était, je me sauvais moi-même, je sauvais mon père et mes autres parents et je délivrais la ville de l'angoisse et des maux les plus grands. Par moi, il est vrai,

quatre citoyens devenaient des bannis, mais ils étaient coupables; quant à ceux qui avaient été antérieurement dénoncés par Teucer, ce n'était pas à moi certes, mais plutôt à lui, qu'il fallait imputer la mort de ceux qui n'étaient plus et l'exil des exilés. Devant toutes ces considérations je jugeai, citoyens, que le moindre des maux présents était de révéler les faits au plus vite, de convaincre Dioclide de mensonge, d'assurer notre salut, de le punir, lui, qui nous perdait contre toute justice, trompant la cité, était, à cause de tout cela, tenu pour un très grand bienfaiteur et recevait de l'argent.

Je dis donc au sénat que je connaissais les auteurs de la mutilation et j'expliquai les faits: un jour que nous étions à boire, Euphiléto avait mis en avant ce projet, je le combattis et, grâce à moi, je crois, il ne fut pas exécuté à ce moment; mais ensuite, étant au Cynosarge monté sur un jeune cheval que j'avais, je tombai, j'eus la clavicule brisée, la tête fendue, et il fallut me rapporter sur une litière à la maison. Ayant appris en quel état j'étais, Euphiléto dit aux autres que je suis décidé à agir avec eux, que je consens à prendre part à la chose et à mutiler le Mercure qui est près de l'autel de Phorbas. En parlant ainsi il trompait ses amis; et c'est pour cela que le Mercure que vous voyez tous, qui est près de notre maison paternelle, que la tribu Égide a consacré, est le seul des Mercures d'Athènes qui n'ait pas été mutilé, puisque c'était moi qui devais mutiler celui-là, à entendre Euphiléto. Mais ses amis ayant compris qu'ils avaient été trompés, étaient très irrités en songeant que je savais l'affaire, mais n'avais rien fait. Etant venus me trouver

le lendemain, Méléotos et Euphiléotos me dirent: « La chose est faite, Andocide, nous l'avons exécutée. Si tu veux donc te tenir en repos et te taire, nous resterons tes amis comme devant; sinon, le dévouement des amis que tu te ferais en nous dénonçant ne compenserait pas notre haine. » Je leur répondis que je regardais Euphiléotos après cette affaire comme un scélérat; « mais ce qui est dangereux pour vous », disais-je, « ce n'est pas que je connaisse la chose, c'est qu'elle soit exécutée ». Pour confirmer l'exactitude de mon récit, je livrai mon esclave qui, mis à la torture, devait témoigner que j'étais malade, que je ne me levais pas de mon lit, et les prytanes saisirent, les servantes de la maison d'où étaient partis les profanateurs. Le sénat et les instructeurs, étudiant l'affaire, virent que tout s'était passé comme je l'avais dit et que tous les renseignements s'accordaient; ils citent donc Dioclide; et il ne fallut pas de longs discours, il avoua aussitôt avoir menti et demanda grâce en nommant ceux qui l'avaient décidé à parler de la sorte; c'étaient Alcibiade de Phégonte et Amiantos d'Egine, ceux-ci pris de peur s'enfuirent; et vous, après avoir appris tout cela, vous avez livré Dioclide au tribunal et vous l'avez mis à mort, vous avez délivré les prisonniers qui allaient périr, mes parents, et cela grâce à moi, vous avez rappelé les exilés, puis vous-mêmes, ayant pris vos armes, avez quitté l'agora, délivrés de tant de maux et de dangers. Dans ces circonstances ma destinée a été telle que tous pourraient la plaindre justement, et d'autre part tel a été, grâce à moi, le dénouement, que je mériterais d'être tenu pour un très honnête

homme, moi qui, le jour où Euphilétos me proposa la plus condamnable des complicités, le repoussai, le combattis et lui fis tous les reproches qu'il méritait; qui, le méfait une fois commis, leur ai gardé le secret, de sorte que c'est après la dénonciation de Teucer que les uns moururent, que les autres prirent la fuite, avant que nous fussions, grâce à Dioclide, incarcérés et à la veille de périr. A ce moment je donnai le nom de quatre citoyens, Panétios, Diocritos, Lysistratos, Chérédémós: je suis responsable de leur exil, je l'avoue; mais mon père fut sauvé, avec mon beau-frère, trois de mes cousins, sept de mes autres parents, qui allaient mourir injustement; aujourd'hui, ils voient la lumière du soleil grâce à moi et ils le reconnaissent eux-mêmes: celui qui avait bouleversé toute la ville et l'avait jetée dans les plus terribles périls a été démasqué, vous, vous avez été délivrés de grandes terreurs et de vos mutuels soupçons. Et, si je dis la vérité, citoyens, souvenez-vous, et que ceux qui savent les faits en instruisent les autres. Appelle-moi maintenant ceux qui m'ont dû leur délivrance; car, sachant très bien ce qui s'est passé, ils le pourront dire à mes juges. Oui c'est ainsi, citoyens; ils monteront à la tribune et vous parleront tant que vous voudrez les entendre, puis je continuerai mon apologie sur les autres points.

Témoins

DES LOIS ET DES DÉCRETS

Vous venez d'entendre tout ce qui se rapporte aux faits de cette époque, et je me suis excusé, je crois, suffisamment. Mais si

quelqu'un de vous veut quelque chose de plus et pense que j'ai été insuffisant ou inexact, qu'il se lève et m'en instruisse, et je m'expliquerai sur ce nouveau point. Maintenant je vais vous parler des lois. Car, si Céphisios, ici présent, a fait contre moi son Indication, suivant la loi établie, il formule son acte d'accusation d'après un ancien décret, rédigé par Isotimidès, qui ne s'applique nullement à moi: il chasse, en effet, des temples ceux qui ont commis un sacrilège et l'ont avoué; je n'ai fait ni l'un, ni l'autre; je n'ai pas commis d'impiété, je n'ai point fait d'aveu. De plus, ce décret a été aboli et annulé, je vais vous le montrer; et pourtant tel est ce point de ma défense que je me perds si je ne peux pas vous convaincre, et qu'en vous persuadant j'aurai parlé pour mes adversaires. Je n'en dirai pas moins la vérité. Quand votre flotte eut été détruite et que le siège fut commencé, vous avez délibéré sur les moyens de ramener la concorde et vous avez décidé de rendre les droits civils à ceux qui ne les avaient plus, et Patroclidès fit la motion. Or, quels étaient les atimoi, à quels titres l'étaient-ils? Je vais vous l'apprendre. Les uns étaient débiteurs de l'État soit qu'ayant été magistrats ils n'eussent pas rendu leurs comptes, soit qu'ils eussent été condamnés pour fait d'expulsion ou pour crime public, ou frappés d'une amende sans forme de procès; qu'ayant acheté des fermes à l'État ils n'eussent pas payé, qu'ils eussent fourni des cautions à l'État: ceux-là avaient jusqu'à la neuvième prytanie pour payer; sinon, ils devaient le double et leurs biens étaient vendus. Telle était la première espèce d'atimie; l'autre était

celle des gens dont la personne était frappée d'atimie, mais qui avaient et conservaient leurs biens, ceux qui étaient condamnés pour vol ou corruption: ils étaient privés de leurs droits, eux et leurs descendants; ceux qui avaient abandonné leur poste, qui avaient été condamnés pour refus de servir, pour avoir été lâches, pour n'avoir pas voulu combattre sur mer, pour avoir jeté leur bouclier, ou pour avoir porté trois fois un faux témoignage, pour avoir produit trois fois de faux témoins, ou maltraité leurs parents, tous ceux-là étaient dégradés dans leur personne, mais conservaient leurs biens. D'autres étaient dégradés sous certaines restrictions, non pas entièrement, mais en partie, comme les soldats qui, pour être restés à Athènes sous le gouvernement des tyrans, gardant du reste tous leurs droits civiques, ne pouvaient plus parler dans l'assemblée ni entrer au sénat; à cela se bornait leur dégradation; telle en était la formule particulière. D'autres ne pouvaient ni accuser pour crime public, ni faire d'Indication. A ceux-ci il était interdit de mettre à la voile pour l'Hellespont; à ceux-là d'aller en Ionie, aux autres l'interdiction fermait l'entrée de l'agora. Vous avez donc décidé d'abolir tous ces décrets, ainsi que les copies qui en pouvaient exister, et d'échanger à l'Acropole des serments de concorde. Lis-moi le décret de Patroclidès, d'après lequel se fit tout cela.

Décret.

Patroclidès a dit: « Puisque les Athéniens ont voté l'amnistie au sujet des débiteurs, de telle sorte que l'on puisse discuter et mettre

l'affaire aux voix, que le peuple décide de faire ce qui s'est déjà fait au temps des guerres médiques, pour le plus grand bien d'Athènes. Quant à ceux qui sont inscrits chez les percepteurs (d'amendes) ou les intendants de la déesse et des autres divinités ou chez l'archonte-roi, et ceux dont l'inscription n'a pas été effacée, jusqu'à la fin du sénat présidé par Callias, tous ceux qui étaient privés de leurs droits comme débiteurs, ceux dont les redditions de comptes ont été censurées dans les archives des vérificateurs ou de leurs assesseurs, ou ceux dont les procès pour gestion n'ont pas encore été portés devant le tribunal, ou ceux qui jusqu'à la même date ont été condamnés à quelque interdiction partielle ou à une caution; ceux qui sont inscrits comme ayant été des Quatre Cents ou ayant participé à quelque acte du gouvernement oligarchique; excepté ceux qui se sont enfuis et dont le nom est gravé sur les stèles, qui ont été condamnés ou par l'Aréopage, ou par les Ephètes, ou par le Prytanée, ou par le Delphinion, ou par un tribunal que préside l'archonte-roi, soit à l'exil, soit à mort pour meurtre, comme assassins ou tyrans; que tous les autres donc soient effacés par les soins des percepteurs et du sénat, suivant ce qui a été dit, partout sur les registres publics, et s'il se trouve quelques copies de l'inscription, que les thesmothètes et autres magistrats les produisent; que cela soit fait dans les deux jours qui suivront le vote du peuple. Qu'aucun particulier ne puisse posséder d'exemplaire des inscriptions effacées ni injurier jamais personne à ce sujet. Si non, le transgresseur sera passible des mêmes peines que ceux qui sont bannis par l'Aréopage, afin qu'Athènes retrouve toute sa sécurité pour aujourd'hui et pour toujours ».

Par ce décret vous avez rendu aux dégradés leurs droits; quant aux exilés, ni Patroclidès n'a proposé leur retour, ni vous ne l'avez voté. Mais après la trêve faite avec les Lacédémoniens, quand vous eûtes renversé les murailles et reçu les exilés, quand fut établi le gouvernement des Trente, lorsqu'ensuite Phylé fut pris et qu'on eut pris Munichie, lorsque vous arrivèrent ces malheurs que je ne tiens à rappeler ni à mon souvenir ni au vôtre; lorsque vous revîntes du Pirée, pouvant vous venger, vous avez décidé d'oublier le passé, sacrifiant au salut de la ville vos ressentiments particuliers, et vous avez décrété de vous pardonner mutuellement. Ceci décidé, vous avez élu vingt citoyens, chargés de veiller sur la cité jusqu'à l'établissement de nouvelles lois; cependant on devait se servir des lois de Solon et des règlements de Dracon. Après que vous eûtes tiré au sort un sénat et choisi des nomothètes, on découvrit que parmi les lois de Solon et de Dracon il s'en trouvait beaucoup dont étaient passibles nombre de citoyens, à cause des événements antérieurs. L'assemblée s'étant réunie, vous avez délibéré à ce sujet et décidé de réviser toutes les lois et d'afficher dans le Poecile celles qui auraient été révisées. — Lis moi le décret.

Décret.

« Le peuple a décrété, sur la proposition de Tisaménos, que les Athéniens se gouverneraient d'après les coutumes des ancêtres, se serviraient des lois de Solon et des poids et mesures adoptés par lui, et aussi des règlements de Dracon, de ceux du moins dont on se servait précédemment. Pour tous ceux qu'il sera nécessaire

d'ajouter, que les nomothètes choisis par le sénat les inscrivent sur des tablettes et les exposent devant les éponymes, à la portée de qui voudra les examiner, et les remettent aux magistrats dans le courant de ce mois. Que le sénat examine d'abord les lois qu'on lui remet, et après lui les nomothètes choisis par les dèmes, lorsqu'ils auront prêté serment; que tout particulier puisse, s'il veut, entrer au sénat et proposer toute modification qu'il jugera bonne au sujet de ces lois. Quand les lois auront été établies, que le sénat de l'Aréopage veille à ce que les magistrats n'usent que des lois adoptées, que les lois confirmées soient affichées sur le mur où elles l'étaient déjà, et puissent être examinées par tous ».

Les lois furent donc révisées, citoyens, suivant ce décret, et celles que l'on confirma furent placardées sur le portique: ceci fait, nous avons établi la loi que vous suivez tous. Lis-moi la loi.

Loi.

« Les magistrats ne doivent appliquer en aucun cas une loi non écrite. »

Restait-il là quelque chose qui permît désormais ou à un magistrat de déférer devant les tribunaux ou à quelqu'un de vous d'intenter une poursuite, si non d'après les lois publiées? Donc, du moment qu'on ne peut invoquer une loi non publiée, il est absolument impossible qu'on puisse invoquer un décret non écrit. Voyant que nombre de citoyens pouvaient être inquiétés soit d'après les lois anciennes, soit d'après d'anciens décrets, nous établîmes les lois suivantes pour éviter précisément tout ce qui se

passé maintenant et fermer la bouche à tout sycophante. Lis-moi les lois.

Lois.

« Les magistrats n'appliqueront aucune loi non écrite ou d'exception. Aucun décret, soit du sénat, soit du peuple, ne prévaudra contre une loi. On ne pourra pas porter de loi contre un individu, sans qu'elle s'applique également à tous les Athéniens, à moins qu'il n'en ait été décidé autrement par . citoyens au scrutin secret. »

Que restait-il encore? cette loi, que je te prie de lire aussi.

Loi.

« Les jugements particuliers et les arbitrages seront reconnus valables, qui avaient été prononcés lorsque la cité était sous le gouvernement démocratique. On se servira des lois édictées depuis l'archontat d'Euclide. »

Vous avez voulu que ces jugements et arbitrages rendus au temps du gouvernement démocratique fussent valables, citoyens, afin qu'il n'y eût ni diminution des dettes ni révision des jugements, et que les arrangements particuliers fussent exécutoires. Quant aux crimes d'ordre public que visent l'accusation, la délation, l'indication, l'arrestation, vous avez décrété que pour ceux-là on se servirait des lois édictées depuis l'archontat d'Euclide. Donc, puisque vous avez décidé que les lois seraient révisées et, la révision faite, affichées, qu'en aucun cas les magistrats ne se

serviraient de lois non publiées, qu'aucun décret ni du sénat ni du peuple ne prévaudrait contre une loi, qu'on ne ferait pas de loi d'exception, qu'on se servirait des lois édictées depuis l'archontat d'Euclide; reste-t-il alors quelque moyen de rendre valable un seul des décrets antérieurs à Euclide, important ou non? Je ne le crois pas, pour ma part. Examinez la chose vous-mêmes.

Voyons donc, maintenant, ce qui en est de vos serments. Voici celui qui est commun à toute la cité, que vous avez tous prêté après la réconciliation: « Et je ne garderai de ressentiment contre aucun des citoyens, excepté les Trente et les Onze, et encore même pas contre celui d'entre eux qui voudra rendre compte de la fonction qu'il aura exercée. » Si donc vous avez juré de pardonner même aux Trente, aux auteurs de vos plus grands malheurs, du moment qu'ils rendraient leurs comptes, vous vouliez encore moins garder rancune à aucun autre citoyen.

Et le sénat, chaque fois qu'il entre en fonction, quel est son serment?

« Et je n'admettrai ni indication, ni arrestation, à propos des faits antérieurs, si ce n'est contre les exilés. »

Et vous, d'autre part, Athéniens, quel serment prêtez-vous avant de juger?

« Et je n'aurai pas de ressentiment, et je ne me laisserai pas influencer par personne, mais je voterai d'après les lois établies. »

Ici, il convient d'examiner si, comme je le prétends, je parle pour vous et pour les lois.

Considérez donc, citoyens, et les lois et la conduite de mes accusateurs; que sont-ils pour accuser les autres? Ce Céphios ayant pris à ferme un domaine public retira de son exploitation sur ceux qui cultivent le sol ses quatre-vingt-dix mines, ne paya pas ce qu'il devait à l'Etat et s'enfuit. Car s'il s'était présenté, il eût été mis en prison, les entraves aux pieds. La loi était formelle, le sénat avait le droit d'emprisonner celui qui ne payait pas sa ferme. Donc cet homme, étant donné que vous avez décrété qu'on se servirait des lois édictées depuis l'archontat d'Euclide, juge à propos de ne pas vous rendre, l'argent qu'il a prélevé sur vous, et aujourd'hui, au lieu d'exilé, c'est un citoyen, ce n'est plus un dégradé, mais un sycophante, parce que vous obéissez aux lois maintenant établies. Et ce Méléto ! il a arrêté, sous le gouvernement des Trente, Léon qui, vous le savez tous, a été mis à mort sans jugement.

Or, il y avait déjà antérieurement et il y a encore une loi très juste, que vous appliquez, qui frappe celui qui prépare le crime du même châtement que celui qui l'exécute. Les enfants de Léon n'ont pourtant pas le droit de poursuivre Méléto comme meurtrier, parce qu'il n'y a de valables que les lois postérieures à Euclide, alors que Méléto lui-même ne nie pas qu'il ait arrêté Léon. Et cet Epicharès, le plus scélérat des hommes et qui s'en vante, il requiert contre lui-même, car il était sénateur sous le gouvernement des Trente; et que dit la loi écrite sur la stèle en face du sénat? « Celui

qui aura exercé une fonction après le renversement de la démocratie peut-être tué impunément, son meurtrier n'en sera pas moins pur et recevra les biens du mort. » N'est-il pas vrai, par conséquent, Epicharès, que ton meurtrier aurait les mains pures, aux termes de la loi de Solon? Lis-moi la loi écrite sur la stèle.

Loi.

« Il a été décrété par le sénat et le peuple, alors que la tribu Aiantis avait la prytanie, que Cléogène était secrétaire, et Boéthos épistate; l'auteur de la proposition était Démophantos. (Le décret commence par l'indication de la date, la mention du sénat des tiré au sort qui siégeait quand Cléogène était secrétaire pour la première fois.) Si quelqu'un renverse la démocratie Athénienne ou après l'attentat exerce quelque magistrature, qu'il soit tenu pour ennemi public, qu'il soit tué impunément, que ses biens soient confisqués, le dixième étant réservé à la déesse. Celui qui l'aura tué, celui qui aura participé au meurtre, resteront purs de toute souillure. Tous les Athéniens jureront par tribus et par dèmes, après les sacrifices exactement accomplis, de le mettre à mort. Telle sera la formule du serment: « Par parole, par action, par vote, de mon bras, si je puis, je tuerai celui qui après l'attentat exercera dès lors quelque magistrature, et celui qui tentera de s'emparer de la tyrannie ou aidera à l'établir. Et si quelqu'un tue celui-là, je tiendrai le meurtrier pour saint devant les dieux et les génies tutélaires, comme ayant, tué un ennemi public; après avoir fait vendre tous les biens du mort, j'en donnerai la moitié au meurtrier, sans le frustrer de rien. Si un citoyen périt en tuant un de ces traîtres, ou en

essayant de le tuer, je lui serai reconnaissant à lui et à ses enfants comme nous le sommes à Harmodios et à Aristogiton et à leur postérité: tous les serments qui ont été prêtés, à Athènes, à l'armée ou ailleurs, pour combattre la démocratie Athénienne, je les annule et les efface. » Que tous les Athéniens prêtent ce serment dans un sacrifice solennel, d'après la formule légale, avant les Dionysiaques. Pour celui qui tiendra son serment qu'on demande aux dieux toutes prospérités; que celui qui l'enfreindra soit maudit, lui et sa race. »

Cette loi, ô sycophante, roué coquin, est-elle exécutoire ou non? Elle ne l'est plus, à mon avis, parce qu'il faut appliquer seulement les lois postérieures à l'archontat d'Euclide. Et tu vis, et tu circules dans cette ville, toi indigne, toi qui, sous le gouvernement démocratique, vivais de délations, et qui, sous l'oligarchie, pour n'avoir pas à rendre tout ce que tu devais à ce métier, te faisais l'esclave des Trente. Et tu vas parler de mes complaisances amoureuses, et tu dis du mal des gens ! toi qui as été l'amant non pas d'un seul (ce serait trop beau pour toi!), mais qui te livrant pour un peu d'argent au premier venu, ce qu'on sait bien, vivait des œuvres les plus honteuses, et cela étant si laid à voir! Et pourtant il a osé accuser les autres, lui à qui vos lois ne permettent même pas de se défendre lui-même ! En effet, citoyens, lorsqu'assis en face de cet homme, mon accusateur, je le regardais, il me semblait absolument avoir été arrêté par les Trente et être jugé par eux. Car si j'avais été poursuivi à cette époque, quel eût été mon accusateur? N'eût-ce pas été lui, à moins que je ne l'eusse payé? Ce qui arrive

aujourd'hui. Quel autre que Chariclés m'eût interrogé en ces termes: « Dis moi, Andocide, tu es allé à Décélie et tu as fortifié la place contre ta propre patrie? — Non pas. — Et puis, tu as ravagé le pays et pillé sur terre et sur mer tes propres concitoyens? — Non certes. — Tu n'as pas non plus combattu sur mer contre Athènes, pris part à la démolition des murs, à la ruine du pouvoir démocratique, tu n'es pas rentré dans la ville par la force? — Non. Je n'ai rien fait de semblable. — Crois-tu donc t'en tirer et ne pas mourir comme tous les autres? »

Pensez-vous, citoyens, que j'aurais été autrement traité, et cela à cause de vous, si j'avais été arrêté par les Trente? Ne serait-il pas triste qu'ayant pu périr par leurs mains pour n'avoir rien à me reprocher envers la cité, comme ils en ont fait périr d'autres, comparissant devant vous, à qui je n'ai fait aucun mal, je ne fusse pas sauvé ! Absolument triste; ou alors personne autre ne pourrait être acquitté.

Mais, citoyens, ils ont fait l'indication contre moi d'après une loi établie, et ils ont rédigé l'accusation d'après le décret ancien applicable à d'autres. Si donc vous me condamnez, prenez garde que ce n'est pas à moi particulièrement qu'il appartient de rendre compte du passé, mais plutôt à bien d'autres citoyens; or, avec les uns, qui avaient combattu contre vous, vous vous êtes réconciliés sous la foi du serment, d'autres avaient été exilés que vous avez rappelés; d'autres ayant été frappés d'atimie, vous leur avez rendu leurs droits civils: à cette occasion, vous avez renversé des stèles,

abrogé des lois, annulé des décrets; et maintenant ils restent dans la ville, confiants en vous, ô citoyens. Si donc ils apprennent que vous accueillez les accusations relatives aux anciens événements, quel sera, pensez-vous, leur sentiment sur leur propre situation? Qui d'entre eux consentira à affronter un procès au sujet du passé? Beaucoup de leurs ennemis, beaucoup de sycophantes surgiront pour susciter une affaire à chacun d'eux. Les deux partis sont là pour vous entendre, avec des sentiments tout différents: les uns, en effet, pour savoir s'il faut se fier aux lois établies et aux serments échangés, les autres pour apprendre par votre jugement s'ils pourront sans crainte faire les sycophantes et accuser, dénoncer les uns, arrêter les autres. Il en est ainsi, citoyens, ma vie est l'enjeu dans ce procès, mais votre vote décidera pour tous, s'il faut se fier à vos lois, acheter les sycophantes ou fuir de la ville et disparaître au plus tôt.

Mais afin que vous sachiez, citoyens, que ce que vous fîtes pour la concorde, bien loin d'être blâmable, est conforme à votre honneur et à votre intérêt, je veux vous dire aussi quelques mots à ce sujet. Vos pères, alors que de grands malheurs étaient arrivés à la cité, que les tyrans gouvernaient, que le peuple était en exil, ayant vaincu par les armes les tyrans près du Pallénion, sous le commandement de Léogoras, mon bisaïeul, et de Charias, son beau-père (la fille de Charias fut, en effet, la mère de mon aïeul), rentrèrent dans leur patrie, mirent les uns à mort, exilèrent les autres. Plus tard, quand le grand roi marchait contre la Grèce,

connaissant la gravité des périls imminents et les armements du roi, ils décidèrent de recevoir les bannis, de rendre aux citoyens dégradés leurs droits civils, afin que tous eussent part et au salut et au danger. Après quoi, ayant échangé des promesses et de grands serments, ils osèrent, faisant à la Grèce entière un rempart de leurs corps, marchera la rencontre des barbares à Marathon, assurés que leur seul courage suffisait à arrêter la multitude des Perses; et ils combattirent et furent victorieux, délivrèrent la Grèce et sauvèrent la patrie. L'œuvre accomplie, ils ne voulurent garder rancune à personne pour les événements passés. C'est ainsi qu'ayant trouvé une ville ruinée, des temples incendiés, des murs et des maisons abattus, n'ayant aucunes ressources, grâce à une concorde unanime ils établirent leur domination sur les Grecs et vous transmirent une ville si belle et si puissante. Et vous, à votre tour, assaillis de maux non moindres que les leurs, dignes fils de vos sages aïeux, vous avez montré la vertu qui était en vous. Vous avez décidé de recevoir les exilés, de rendre leurs droits aux citoyens dégradés. Que vous reste-t-il donc à imiter de la vertu de vos pères? il n'y a plus qu'à oublier tout ressentiment, vous souvenant, citoyens, qu'autrefois la cité, partie de plus bas, est devenue grande et prospère: ce qui lui est encore possible, si nous, citoyens, voulons être sages et vivre dans la concorde.

DU RAMEAU

Ils m'ont aussi attaqué à propos du rameau de suppliant que j'aurais, disaient-ils, déposé dans le temple d'Eleusis, alors qu'une

loi de nos aïeux condamne à mort quiconque déposerait le rameau durant les mystères. Et ils sont si audacieux que, non contents de se faire criminels pour me perdre, ils se vengent de leur insuccès en m'accusant du crime. Quand donc nous fûmes revenus d'Eleusis et que l'Indication eut été faite, l'archonte-roi se présenta pour faire son rapport sur ce qui s'était passé à Éleusis durant les cérémonies, comme c'est la coutume, et les prytanes dirent qu'ils l'introduiraient devant le sénat et ordonnèrent qu'on nous invitât, Céphisios et moi, à comparaître dans le temple d'Eleusis. Car c'était là que le sénat devait siéger, suivant la loi de Solon qui ordonne de tenir la séance le lendemain des Mystères dans l'Eleusinion. Nous comparûmes suivant l'ordre. Et lorsque le sénat fut au complet, Callias, fils d'Hipponicos, s'étant levé en costume sacerdotal, dit qu'un rameau a été posé sur l'autel et le leur montre. Et alors le héraut demanda qui l'avait déposé et personne ne répondit. Or nous étions là et il nous voyait. Personne n'ayant répondu, cet Euclès, l'interpellation faite, rentra. Appelle-le moi. — Si cette première partie de ma déclaration est vraie, atteste-le, Euclès.

Témoignage.

J'ai dit la vérité, on vient d'en témoigner. Et le résultat me paraît tout contraire à ce que disaient mes accusateurs: ils prétendaient, si vous vous en souvenez, que les deux déesses elles-mêmes, égarant mon esprit, m'avaient poussé à déposer le rameau par ignorance de la loi, afin que je subisse le châtement. Mais moi, citoyens, je prétends que si les accusateurs disent la vérité, ce sont justement

les déesses elles-mêmes qui m'ont sauvé. Car si j'ai déposé le rameau et n'ai point répondu, n'est-ce pas que m'étant perdu moi-même en déposant le rameau, j'ai eu la bonne fortune de me sauver par mon silence, c'est-à-dire par l'inspiration des déesses. Car, si elles avaient voulu me perdre, il eût fallu que je convinsse d'avoir déposé le rameau, même sans l'avoir fait; mais je n'ai rien avoué, rien déposé. Lorsque Euclès eut dit au conseil que personne ne répondait, Callias s'étant levé de nouveau dit qu'il y avait une loi des aïeux condamnant à mort sans jugement celui qui aurait déposé un rameau de suppliant dans le temple d'Eleusis, et que son père Hipponicos avait autrefois expliqué la chose aux Athéniens; il ajouta avoir entendu dire que c'était moi qui avait déposé le rameau. Là-dessus Céphalos, que voici, s'élançe et dit: « Callias, ô le plus détestable des hommes, d'abord, tu donnes ton interprétation, ce qui t'est interdit, puisque tu fais partie des Céryces, ensuite tu parles d'une loi de nos pères, or la stèle sur laquelle tu t'appuies condamne à . drachmes celui qui dépose le rameau dans l'Eleusinion. Et puis par qui as-tu entendu dire qu'Andocide avait déposé le rameau? Cite cet homme-là devant le conseil, que nous l'entendions à notre tour. » La lecture de la stèle une fois faite, et Callias n'ayant pu nommer personne, il fut évident pour le conseil qu'il avait lui-même déposé le rameau.

DE CALLIAS

Eh bien donc, citoyens (car vous voudriez peut-être le savoir), que prétendait Callias en déposant le rameau? Je vais vous dire

pourquoi il me poursuivait. Epilycos, fils de Tisandros, était mon oncle, frère de ma mère. Il mourut en Sicile, n'ayant pas d'enfants mâles, laissant deux filles, qui nous revenaient à Léagros et à moi. Mais Epilycos laissait une situation embarrassée; l'actif établi était inférieur à deux talents, avec un passif de plus de cinq. Cependant, ayant fait venir Léagros en face de nos amis, je déclarai qu'il convenait à des hommes de cœur, en de telles circonstances, de faire acte de bons parents. « Non, il n'est pas juste que tentés par une autre fortune, par la prospérité d'un autre homme, nous délaissions les filles d'Epilycos; car s'il vivait, ou s'il était mort riche, nous voudrions, en qualité de plus proches parents, épouser ses filles, et alors nous le ferions ou pour Epilycos ou pour sa fortune; mais aujourd'hui c'est notre vertu seule qui agira. Fais-toi donc adjuger l'une, je prendrai l'autre. » Il consentit, citoyens; et selon notre convention, nous nous fîmes attribuer les jeunes filles. Celle qui m'échut mourut malheureusement de maladie; l'autre vit encore; c'est celle-ci que Callias voulut, moyennant de l'argent, se faire céder par Léagros. A cette nouvelle je déposai aussitôt une somme en consignation et j'intentai d'abord à Léagros cette action. « Si tu veux te la faire attribuer, prends-la et sois heureux, sinon, je la réclame. » Instruit de mes intentions, Callias revendiqua pour son propre fils l'héritière, le dixième jour du mois, afin que je ne pusse me la faire adjuger. Après vingt jours, pendant ces mystères, il donna . drachmes à Céphisios pour faire l'Indication et me jeter dans ce procès. Puis, voyant que je tenais bon, il dépose le ramena

espérant que je serai mis à mort ou envoyé en exil sans jugement, et qu'en corrompant Léagros à prix d'or il aura la fille d'Epilycos. Mais reconnaissant que cela même n'ira pas sans difficulté, alors il va trouver Lysistratos, Hégémon, Epicharès, qu'il savait mes amis et mes familiers, et il en arrive à ce degré d'impudence et de mépris des lois qu'il leur dit que, si je consentais à renoncer à la fille d'Epilycos, il était prêt à cesser de me tourmenter, à renvoyer Céphisios et à m'indemniser suivant l'estimation de mes amis. Je lui dis de continuer à m'accuser et à me susciter d'autres ennemis, mais que, si je lui échappais et si les Athéniens décidaient de mon sort suivant l'équité, je pensais qu'à son tour il aurait à défendre sa tête. Ma prédiction se réalisera, citoyens, si vous le voulez bien. Appelle les témoins qui attesteront que je dis la vérité.

Témoins.

Quant à ce fils pour lequel Callias osa revendiquer la fille d'Epilycos, voyez quelle est sa naissance et comment Callias le reconnut: il vaut la peine de l'apprendre. Callias épousa la fille d'Ischomachos. Après avoir vécu avec elle moins d'un an, il prit la mère de sa femme et vécut, ô le plus misérable des hommes, avec l'une et l'autre, lui, prêtre de Cérès et de sa fille, et les garda toutes deux dans sa maison, sans respect pour les deux déesses, sans crainte. La fille d'Ischomachos ayant estimé qu'il valait mieux mourir que de vivre pour assister à pareille chose, allait se pendre lorsqu'on intervint, et rappelée à la vie elle quitta la maison et s'enfuit, la fille étant chassée par la mère. Lassé de celle-ci à son

tour, Callias la renvoya. Elle prétendit être grosse de Callias, et quand elle eut mis au monde un fils, il nia que l'enfant fût de lui. Les parents de la femme, ayant pris le nouveau-né, se présentèrent à l'autel, à l'époque des Apaturies, avec une victime, et ordonnèrent à Callias de commencer le sacrifice. Lui, demanda de qui était l'enfant. — « De Callias, fils d'Hipponicos, dirent-ils. — C'est moi qui suis Callias. — Eh bien! c'est ton fils. » Ayant touché l'autel, il jura qu'il n'avait et n'avait jamais eu d'autre fils qu'Hipponicos, né de la fille de Glaucon; qu'il périt, lui et sa race, s'il mentait. Ce qui arrivera. Or, quelque temps après cet incident, il s'éprend de nouveau de cette vieille, la plus impudente des femmes, la ramène chez lui, et ce fils déjà grand, il le présente aux Céryces, affirmant qu'il était de lui. Callidès refusa l'inscription, mais les Céryces votèrent selon la loi qui les régit et qui veut qu'un père puisse faire inscrire son fils en jurant que c'est bien son enfant. La main sur l'autel, Callias jura que c'était son fils légitime, né de Chrysiar: c'était le même qu'il avait renié. Fais venir les témoins de tous ces faits.

Témoins

Eh bien, citoyens, voyons si jamais en Grèce on a vu pareille chose, quelqu'un ayant épousé une femme, puis adjoignant comme seconde épouse la fille à la mère, et la fille chassée par la mère ! C'est avec celle-ci qu'il vit, lorsqu'il prétend épouser la fille d'Epilycos, afin que l'aïeule soit chassée par la petite-fille ! Et le fils de cet homme, quel est le nom qui lui convient? Je ne crois pas,

quant à moi, que personne soit assez ingénieux pour le trouver. Car, étant donné les trois femmes avec qui son père aura cohabité, il est fils de l'une, à ce qu'il dit, frère de l'autre, oncle de la troisième. Quel être sera-ce? Œdipe ou Egisthe? comment l'appeler enfin?

Mais je veux encore, citoyens, vous rappeler brièvement quelque chose au sujet de Callias. Si vous vous souvenez, quand la cité commandait à la Grèce et était en pleine prospérité, et qu'Hipponicos était le plus riche des Grecs, vous savez tous qu'alors un bruit courait dans toute la ville, répété par les petits enfants et les commères: « Hipponicos nourrit dans sa maison une peste qui ruine sa banque. » Vous vous rappelez, citoyens? Comment donc cette rumeur d'alors vous paraît-elle s'être réalisée? Se figurant nourrir un fils, Hipponicos nourrissait un démon, qui a ruiné sa fortune, sa bonne réputation, toute son existence. Il faut donc le condamner comme étant le mauvais génie d'Hipponicos.

Maintenant, citoyens, pourquoi donc ces gens qui m'attaquent aujourd'hui de concert avec Callias, qui l'ont aidé à préparer ce procès, qui ont contribué de leur argent à mes ennuis, durant les trois années que j'ai passées dans mon pays au retour de Chypre ne voyaient-ils pas en moi un impie, alors que j'initialis un tel de Delphes et plusieurs autres de mes hôtes, entrant dans le temple d'Eleusis et y sacrifiant, comme je crois avoir le droit de le faire? Bien au contraire, ils me proposaient pour des fonctions liturgiques, d'abord pour celle de gymnasiarque aux fêtes

d'Héphaïstos, puis pour celle de chef des théores aux jeux Isthmiques et Olympiques, enfin pour celle de trésorier à Athènes des richesses sacrées.

Aujourd'hui, voilà que je suis impie et criminel en entrant dans les temples ! Je vais vous dire pourquoi ils pensent de la sorte maintenant. Cet Agyrrhios, l'honnête homme, fut chef des fermiers de l'impôt du cinquantième ces trois dernières années, il acheta la ferme trente talents, il eut pour associés tous ces gens qui se réunissaient près du peuplier blanc, vous savez quelle sorte de gens. Je suppose qu'ils se réunissaient là pour s'assurer un double profit, gagner de l'argent en ne mettant pas de surenchère, et, la ferme étant adjugée à vil prix, participer aux bénéfices. Ayant gagné trois talents, sachant qu'elle était l'affaire et combien elle était bonne, ils forment une association, et ayant abandonné aux autres quelque chose de leur gain, ils proposent de nouveau trente talents pour cette ferme. Comme personne ne voulait surenchérir, je m'avançai dans le conseil et mis une enchère, jusqu'à ce que la ferme me restât pour trente-six talents. Ayant ainsi supplanté ces gens-là et ayant constitué des cautions, je recueillis l'argent, je le versai à l'Etat et je ne perdis rien; au contraire, mes associés et moi nous finies un petit bénéfice. Et j'ai mis ces gens-là dans l'impossibilité de se partager six talents d'argent, qui étaient à vous. Ce qu'ayant reconnu, ils se dirent: « Voilà un homme qui ne veut ni rien prendre, ni rien laisser prendre des deniers de l'Etat; il veillera et empêchera qu'on ne se partage la fortune publique. En outre

celui d'entre nous qu'il surprendra en fraude, il le traduira devant l'assemblée et le fera condamner. Il faut nous débarrasser d'Andocide à tout prix. » Voilà ce qu'ils avaient à faire nécessairement, citoyens juges; vous, vous devez faire tout l'opposé. Car je voudrais que vous eussiez le plus possible de citoyens semblables à moi et que les autres fussent supprimés, ou du moins qu'ils pussent être combattus par ceux à qui il appartient d'être honnêtes et soucieux des droits de la nation, qui veulent vous servir et le peuvent. Pour moi, je vous promets ou de mettre fin à leurs menées, ou de les rendre meilleurs, ou de citer devant vous et de faire châtier ceux d'entre eux qui feront le mal.

Ils m'ont aussi pris à partie au sujet de mes bâtiments de commerce et de mes affaires, disant que les dieux m'avaient sauvé des dangers uniquement pour que je revinsse ici, paraît-il, et que Céphisios pût me perdre. Pour moi, Athéniens, je ne crois pas que les dieux aient eu l'idée singulière, s'ils se trouvaient offensés par moi, de ne pas profiter, pour me punir, du moment où ils me tenaient au milieu des plus grands dangers. Car quel plus grand danger pour l'homme que d'être en mer au moment de la tempête? Maîtres alors de ma personne, pouvant disposer de ma vie, de mes biens, ils se seraient avisés de me sauver ! Ne leur était-il pas possible même de refuser à mon corps la sépulture? Et en outre, alors que nous étions en guerre, que sur la mer allaient et venaient les trirèmes et les pirates, par lesquels nombre de citoyens ont été pris, dépouillés de leurs biens et réduits à l'esclavage pour le reste

de leur vie; alors qu'il y avait là une côte barbare où beaucoup d'Athéniens ont été jetés pour y trouver les plus cruels traitements, y être torturés et mourir; eh bien, les dieux m'auraient tiré de si grands périls et ils se seraient substitué comme vengeur Céphisios, le plus misérable des Athéniens, qui se prétend citoyen d'Athènes et ne l'est pas, à qui pas un des assistants ne voudrait rien confier de ses biens, sachant ce qu'il est ! A mon avis, citoyens, on doit imputer aux hommes les dangers que, je cours maintenant, aux dieux ceux que l'on court sur mer. Si donc il faut conjecturer la pensée des dieux, je crois qu'ils s'irriteraient et s'indigneraient fort, en voyant ceux qu'ils ont sauvés perdus par des hommes.

Il vaut aussi la peine, citoyens, de vous souvenir que vous passez aux yeux de tous les Grecs pour avoir été les meilleurs et les plus avisés des hommes en songeant non point à la vengeance du passé, mais au salut de la république et à la concorde des citoyens, beaucoup d'autres peuples avaient, eu déjà des malheurs, non moindres que les vôtres. Mais réconcilier entre eux les citoyens, cela passe avec raison depuis longtemps pour l'œuvre d'hommes vertueux et sages. Puisque donc tous, amis et ennemis, vous reconnaissent ce mérite, ne vous déjugez pas, n'allez pas priver la cité de cette gloire, comme si vous aviez voté ces mesures au hasard plutôt que par réflexion,

PÉRORAISON

Enfin je vous prie tous d'avoir pour moi les mêmes sentiments que pour mes ancêtres, afin que je puisse à mon tour suivre leur

exemple, de vous souvenir qu'ils ont égalé les plus grands bienfaiteurs de l'Etat et qu'ils se sont montrés tels pour bien des motifs, mais surtout par amour pour vous, et aussi afin qu'un jour, si quelque danger, quelque malheur les menaçait, eux ou un de leurs descendants, ils pussent être sauvés par l'indulgence qu'ils trouveraient près de vous. Et ce serait avec justice que vous penseriez à eux. Car les vertus de vos aïeux ont été précieuses à toute la cité. Après que la flotte eut été détruite, citoyens, alors que beaucoup voulaient frapper la cité de maux irrémédiables, les Lacédémoniens décidèrent, quoique nos ennemis, de sauver Athènes à cause des mérites de ces hommes à qui la Grèce entière devait sa liberté. La république ayant été sauvée grâce aux vertus de vos aïeux, je demande à être sauvé moi aussi par les mérites des miens; car de ces œuvres, à qui la cité dut son salut, une part revient à mes ancêtres, et non la plus petite. En reconnaissance de ces services, il est juste que vous m'admettiez au partage de ce droit de vivre que vous avez obtenu des Grecs. Considérez de plus, si vous me sauvez, quel citoyen vous aurez en moi. Riche d'abord, très riche, vous le savez, j'ai été réduit à une grande pauvreté et au dénuement non par ma faute mais par les malheurs publics; puis je me suis refait une autre fortune par des moyens légitimes, par mon intelligence et mon travail. Et puis je sais combien il est précieux d'être citoyen d'une telle ville, ce que c'est que d'être étranger ou métèque chez les autres peuples; je sais combien il est bon d'être sage et avisé, ce que c'est que d'être malheureux par ses fautes. J'ai

vécu avec bien des gens, j'en ai connu beaucoup, d'où sont résultées pour moi des liaisons d'hospitalité et d'amitié avec nombre de rois, de cités ou de simples particuliers. Si vous me sauvez, vous participerez à tous ces avantages, vous pourrez en user, toutes les fois que vous y aurez intérêt. — Et voyez où vous en êtes d'autre part: si vous me faites périr aujourd'hui, il ne vous reste personne de notre famille, elle disparaît tout entière, coupée jusque dans sa racine. Et pourtant ce n'est pas une honte pour vous que l'existence de la maison d'Andocide et de Léogoras; ce qui était bien plutôt une honte c'était de la voir habitée, durant mon exil, par Cléophon le luthier. Car il n'est personne qui, passant devant notre porte, se soit souvenu qu'il lui ait été causé quelque dommage public ou particulier par ces hommes qui, ayant souvent commandé les armées, ont élevé en votre honneur de nombreux trophées conquis sur les ennemis par terre et par mer; qui, ayant souvent géré d'autres charges et manié vos fonds, n'ont jamais été débiteurs du trésor; vous n'avez pas à vous plaindre de nous et nous n'avons rien à vous reprocher. Mais notre maison est la plus ancienne de toutes et la plus largement ouverte à l'indigent. Et il n'est pas de circonstance où quelqu'un de ces hommes, attaqué en justice, ait réclamé de vous la reconnaissance de leurs bienfaits. Si donc ils sont morts, ce n'est pas une raison pour oublier aussi ce qu'ils ont fait; mais vous souvenant de leurs œuvres, croyez les voir eux-mêmes en personne implorant de vous mon salut. Qui, en effet, pourrais-je envoyer à la tribune demander grâce pour moi? Mon

père? il est mort. Mes frères? je n'en ai pas. Mes enfants? il ne m'en est pas encore né. C'est donc à vous à me servir de père, de frères, d'enfants; c'est vers vous que je me réfugie, c'est vous que je prie et conjure. Obtenez mon salut de vous-mêmes; n'allez pas donner le droit de cité à des Thessaliens, à des Andriens, faute d'hommes, et condamner ceux qui sont citoyens sans conteste, auxquels il appartient d'être des gens de biens et qui voulant l'être le pourront. Ne faites pas cela. Et puis, c'est à titre de bienfaiteur que je demande à être bien traité par vous. Si, en effet, je réussis à vous convaincre, vous ne perdrez pas les services que je pourrais vous rendre. Si vous écoutez mes ennemis, vous aurez beau vous en repentir ensuite, ce sera peine perdue. Ne vous privez pas de ce que vous pouvez espérer de moi, ne me refusez pas ce que je puis espérer de vous. Quant à moi, je prie ceux, quels qu'ils soient, que la nation connaît déjà pour leur très grande vertu, de monter ici et de vous donner leur avis sur moi. Venez donc, Anytos, Céphalos, et ceux de ma tribu choisis pour me défendre, Thrasyllus et les autres.

DISCOURS SUR LA PAIX AVEC LES LACÉDÉMONIENS

(391)

Il vaut mieux conclure une paix équitable que faire la guerre, c'est ce que vous pensez tous, je crois, Athéniens; mais les orateurs, s'ils acceptent le mot de paix, s'opposent aux actes qui pourraient amener la paix, et c'est ce que vous ne voyez pas tous. Ils disent, en effet, qu'il est fort à craindre pour le peuple que, la paix une fois faite, le gouvernement actuel ne soit renversé. Si le peuple Athénien n'avait jamais antérieurement conclu de paix avec Lacédémone, nous aurions le droit de redouter l'événement, l'expérience étant nouvelle et les Lacédémoniens pouvant être suspects. Mais puisque bien des fois déjà vous avez fait jadis la paix avec eux sous un gouvernement démocratique, n'est-il pas naturel que vous considériez d'abord ce qui s'est passé en ces occasions-là? Car c'est d'après les événements antérieurs, Athéniens, qu'il faut conjecturer l'avenir.

Donc à l'époque où nous avions la guerre en Eubée et que nous tenions Mégare et Pèges et Trézène, nous désirâmes la paix et nous rappelâmes Miltiade, fils de Cimon, qui banni par l'ostracisme vivait en Chersonèse, dans l'intention (car il était proxène des Lacédémoniens) de l'envoyer à Lacédémone préparer la trêve, et alors nous fîmes, pour cinquante ans, la paix avec les Lacédémoniens, et les deux peuples observèrent la trêve pendant treize ans. Examinons donc d'abord, Athéniens, cette première

expérience. Durant cette paix, la démocratie Athénienne a-t-elle été renversée à quelque moment? personne ne saurait le démontrer. Que d'avantages, au contraire, résultèrent de cette paix, c'est ce que je vais vous dire. D'abord c'est précisément à cette époque que nous avons bâti les fortifications du Pirée, puis le long mur orienté vers le Nord; de plus, nous n'avions alors que de vieilles trirèmes incapables de tenir la mer, celles qui nous avaient servi à vaincre sur mer le grand roi et les barbares et à délivrer la Grèce: pour remplacer ces bâtiments nous construisîmes cent trirèmes, et à la même époque, pour la première fois, nous instituâmes une milice de trois cents cavaliers et primes à solde trois cents archers Scythes. Tels sont les avantages que la cité recueillit de la paix avec Lacédémone, ainsi s'accrurent les forces du peuple Athénien.

Puis commencèrent les hostilités avec Egine: après avoir tour à tour éprouvé et infligé bien des maux, nous désirâmes de nouveau la paix, et dix citoyens choisis entre tous furent envoyés à Sparte avec pleins pouvoirs pour traiter de la paix: parmi eux était Andocide, mon grand-père. Ceux-ci nous ménagèrent une paix de trente ans avec les Lacédémoniens. Or, dans cette longue période est-il quelque moment où la démocratie Athénienne fut renversée? Qu'y eut-il? Surprit-on quelque complot contre la démocratie? Il n'est personne pour le prouver. Tout au contraire cette paix éleva si haut le peuple Athénien, et le rendit si fort, que d'abord pendant ces années de tranquillité nous portâmes . talents à l'Acropole et décidâmes par une loi qu'ils seraient la propriété réservée du

peuple; de plus, nous construisîmes cent autres trirèmes qu'un décret réserva spécialement au service du peuple Athénien; nous bâtîmes des arsenaux, nous organisâmes un nouveau corps de douze cents cavaliers et d'autant d'archers, et le long mur du Sud fut construit. Tels sont les avantages que la cité recueillit de la paix avec Lacédémone, ainsi s'accrurent les forces du peuple Athénien.

Une autre fois, étant entrés en guerre avec Mégare, nous laissâmes ravager notre territoire, et, très appauvris, nous fîmes de nouveau la paix, cette fois par l'intermédiaire de Nicias, fils de Nicératos. Vous savez tous, je suppose, que grâce à cette paix, . talents d'argent monnayé furent portés à l'Acropole, nous eûmes plus de navires, le tribut rapportait par an plus de . talents, nous avions la Chersonèse, Naxos, plus des deux tiers de l'Eubée; quant aux autres colonies il serait trop long de les énumérer en détail. Telle était notre excellente situation, quand nous nous engageâmes dans une nouvelle guerre avec Lacédémone, entraînés déjà cette fois par les Argiens. Rappelez-vous donc d'abord, Athéniens, ce que, dès le début, je me suis proposé devant vous comme objet de ce discours: n'était-ce pas de montrer que jamais la paix n'a été funeste à la démocratie Athénienne? Voilà qui est fait: personne ne saurait prouver que tout cela n'est pas vrai.

Mais j'ai tout à l'heure entendu des gens dire que la dernière paix conclue avec Lacédémone a amené l'établissement des Trente, la mort par la ciguë de beaucoup d'Athéniens, l'exil de beaucoup d'autres. Tous ceux qui parlent ainsi ne raisonnent pas juste: paix

et traité sont deux termes très différents. On fait la paix sur le pied d'égalité quand on s'est entendu entre soi sur les causes du désaccord; mais le traité, c'est ce qu'après la victoire le plus fort conclut avec le plus faible, aux termes qu'il veut. Ainsi firent nos vainqueurs, les Lacédémoniens, qui nous imposèrent et de renverser nos murailles, et de livrer nos vaisseaux, et de recevoir les bannis. A cette époque ce fut donc un traité que nous subîmes, aux termes qu'ils voulurent, aujourd'hui c'est d'une paix qu'il s'agit. Voyez, d'après la teneur même, et quelles sont les conditions gravées sur la stèle, et à quelles conditions la paix est possible aujourd'hui: là, il nous est enjoint de renverser nos murailles, aujourd'hui on nous permet de les relever; là, nous ne pouvons avoir que douze navires, ici autant qu'il nous plaira. Lemnos, Imbros et Scyros restent, d'après la stèle, à ceux qui les avaient, aujourd'hui elles sont à nous. Aujourd'hui nous n'avons à recevoir aucun banni malgré nous, alors nous dûmes recevoir les exilés, qui renversèrent la démocratie. Quel rapport y a-t-il entre ceci et cela? Je conclus donc ainsi sur ce point: la paix est pour le peuple le salut et la force, la guerre est sa ruine; voilà ce que je dis sur ce sujet.

Quelques-uns prétendent que nous sommes tenus de faire la guerre: examinons donc, Athéniens, d'abord pour quelle raison aussi nous devons faire la guerre. Tous les hommes reconnaissent, je crois, que la guerre s'impose quand on a été attaqué ou quand on prend parti pour un faible, attaqué. Or, nous étions lésés nous-mêmes et nous secourions les Béotiens, lésés comme nous. Si donc

nous obtenons des Lacédémoniens de n'être plus inquiétés et si les Béotiens consentent à faire la paix en laissant à Orchomène son autonomie, pour quel motif aurions-nous à faire la guerre? Pour que notre cité soit libre? mais elle l'est. Ou bien pour que nous ayons des murailles? La paix nous permet d'en avoir. Ou encore pour que nous puissions construire des trirèmes, équiper celles qui existent et les garder? Nous en avons le droit, car le traité fait les cités indépendantes. Ou encore pour que nous acquérions les îles de Lemnos, Imbros et Scyros? il est expressément stipulé qu'elles appartiendront aux Athéniens. C'est, dira-t-on, pour recouvrer la Chersonèse, nos colonies, nos possessions à l'étranger et nos créances? Mais ni le roi ni les alliés n'y consentent: il faut leur faire la guerre pour reprendre tout cela. Par Jupiter faudra-t-il combattre jusqu'à ce que nous ayons vaincu les Lacédémoniens et leurs alliés? Il ne me semble pas que nous soyons en état de les vaincre. Et si nous y parvenions, comment risquons-nous d'être traités à notre tour par les barbares, après notre victoire? Ainsi quand même nous devrions combattre pour le résultat que j'ai dit, quand nous serions assez riches en argent et en hommes, même alors il ne faudrait pas combattre. Mais puisque nous n'avons pas de raison pour faire la guerre, ni de quoi la faire, ni d'ennemis à qui la faire, ne devons-nous pas nécessairement faire la paix !

Songez encore, Athéniens, à ceci, que c'est maintenant à tous les Grecs ensemble que vous apportez la paix et la liberté et que vous les faites participer tous à toute espèce d'avantages. Voyez, en effet,

dans quelles conditions les plus grandes cités mettent fin à la guerre; d'abord Lacédémone, qui au début de la guerre qu'elle soutenait contre nous et nos alliés avait la double suprématie et de terre et de mer, la paix ne lui laisse aujourd'hui ni l'une ni l'autre; et elle y renonce sans y être forcée par nous, mais pour la liberté de toute la Grèce. Car les Lacédémoniens ont été déjà victorieux dans trois combats, une première fois à Corinthe où ils ont vaincu les confédérés, réunis là, ne leur laissant d'autre recours que de convenir que, seuls, les Lacédémoniens étaient plus forts qu'eux tous, une deuxième fois en Béotie, lorsque commandés par Agésilas, ils remportèrent encore une victoire semblable; une troisième fois lorsqu'ils prirent Léchéum, battant tous les Argiens et les Corinthiens, et ceux des Béotiens et des nôtres qui se trouvaient là: après de tels succès ils sont disposés à faire la paix en ne gardant que leur territoire, eux les vainqueurs, en reconnaissant aux villes leur autonomie, en permettant aux vaincus le libre accès de la mer. Et pourtant quelles conditions auraient-ils obtenues de nous, s'ils avaient perdu seulement une bataille? Et les Béotiens, d'autre part, à quelles conditions font-ils la paix? Ils ont entrepris la guerre à cause d'Orchomène, prétendant ne pas lui laisser son indépendance; et aujourd'hui que tant de leurs guerriers ont péri, qu'une partie notable de leur territoire a été ravagée, quand l'Etat et les particuliers ont versé tant d'argent, qui est perdu, après quatre ans de lutte, les voilà qui, pour faire la paix, permettent qu'Orchomène soit libre, que tous leurs sacrifices soient

inutiles; ne pouvaient-ils pas, dès le début, reconnaître l'autonomie d'Orchomène et vivre en paix? voilà pourtant de quelle façon ils mettent fin à la guerre. Et nous, Athéniens, à quelles conditions nous est-il permis de faire la paix? Quels sentiments trouvons-nous chez les Lacédémoniens? Si quelqu'un de vous doit être offensé, je m'en excuse; je ne dirai que ce qui est. D'abord, quand nous eûmes perdu notre flotte dans l'Hellespont et que nous fûmes assiégés dans nos murs, quelle sentence fut prononcée contre nous par ceux qui, aujourd'hui nos alliés, étaient alors les alliés des Lacédémoniens? Ne voulaient-ils pas réduire notre ville en esclavage et faire le désert dans le pays? Et quels sont ceux qui s'y opposèrent, sinon les Lacédémoniens qui, combattant l'avis de leurs alliés, ne voulurent même pas, quant à eux, qu'on discutât de pareilles mesures? Alors, après leur avoir fait des serments et avoir obtenu d'eux de dresser la stèle du traité, triste nécessité désirable pourtant dans notre situation, nous signâmes la paix aux conditions convenues. Puis voilà qu'ayant conclu une alliance avec les Béotiens et les Corinthiens, détachés de Lacédémone, et ayant renoué avec les Argiens l'amitié d'autrefois, nous fûmes cause que les Lacédémoniens eurent à combattre à Corinthe. Et qui leur suscita l'inimitié du grand roi? Qui donc mit Conon en état de livrer cette bataille navale qui leur fit perdre l'empire de la mer? Et cependant ainsi traités par nous, ils nous font les mêmes concessions que nos alliés et nous laissent conserver nos murs, nos vaisseaux et les îles. Quelle paix faut-il donc que les ambassadeurs

vous apportent? Ne suffit-il pas qu'ils aient obtenu des ennemis ce que vous accordent vos amis, et que notre cité ait les avantages en vue desquels nous avons commencé la guerre? Ainsi les autres font la paix en abandonnant une partie de ce qu'ils avaient, nous, en acquérant ce que nous désirions le plus. Sur quoi nous reste-t-il donc à délibérer ! Ah ! sur l'appel que nous adressent encore les Argiens. Qu'on me renseigne d'abord au sujet de Corinthe: du moment que les Béotiens ne font plus la guerre de concert avec nous et traitent avec Lacédémone, que vaut pour nous Corinthe? Rappelez-vous, Athéniens, le jour où nous conclûmes l'alliance avec la Béotie, quelle idée avions-nous on agissant ainsi? N'était-ce pas que les forces des Béotiens réunies aux nôtres pouvaient tenir tête au monde entier? Mais aujourd'hui examinons dans quelle mesure nous sommes capables, les Béotiens signant la paix, de soutenir la guerre contre Lacédémone, sans les Béotiens. Nous le pourrons, disent certaines gens, pour peu que nous gardions Corinthe et si nous avons les Argiens pour alliés. Si les Lacédémoniens marchent sur Argos, lui porterons-nous secours ou non? Il est de toute nécessité de prendre l'un des deux partis. Si nous ne lui portons pas secours, force nous est de reconnaître que nous manquons à notre devoir et que les Argiens ont le droit de nous traiter comme ils voudront. Mais si nous secourons Argos, la guerre avec Lacédémone n'est-elle pas inévitable? Et que peut-il nous en revenir? Vaincus, nous perdons notre propre territoire avec celui de Corinthe, nous assurons, si nous sommes vainqueurs, la possession

de Corinthe aux Argiens. Ne sera-ce pas là le résultat de la guerre? Voyons donc les discours des Argiens. Ils nous invitent à combattre de concert avec eux et les Corinthiens, mais ils ont fait de leur côté une convention particulière qui met leur pays en dehors des hostilités. Et nous qui faisons la paix d'accord avec tous les alliés, ils ne veulent pas que nous ayons la moindre confiance aux Lacédémoniens; à les entendre, les traités conclus par eux avec les Lacédémoniens sont les seuls que ceux-ci n'ont jamais violés. Ils appellent héréditaire la paix dont ils jouissent, et ne permettent pas que les autres Grecs arrivent à avoir une paix héréditaire; ils espèrent, en faisant durer la guerre, s'emparer de Corinthe, et, après avoir triomphé de ceux qui les ont toujours vaincus, soumettre même ceux qui les auront aidés à vaincre.

Vous qui partagez de telles espérances, il vous faut de deux partis prendre l'un, ou combattre avec Argos contre Lacédémone, ou de concert avec les Béotiens conclure la paix; ce que je crains surtout, Athéniens, c'est que, suivant notre imprudence habituelle, nous ne préférions comme amis les faibles aux forts et ne fassions la guerre pour le compte d'autrui, pouvant vivre en paix quant à nous. N'est-ce pas nous d'abord qui, ayant signé une trêve avec le grand roi (car il faut se rappeler les faits passés pour bien délibérer), ayant fait amitié avec lui pour toujours, traité que nous ménagea Epilycos, fils de Tisandros et frère de ma mère, nous sommes laissé persuader par Amorgès, l'esclave du roi, un banni, et renonçant à l'appui du roi, comme sans valeur, avons préféré

l'amitié d'Amorgès, l'estimant plus précieuse: d'où la colère du prince contre nous; devenu l'allié des Lacédémoniens, il leur fournit . talents pour soutenir la guerre, jusqu'à ce qu'il eût ruiné notre puissance. Voilà un exemple de nos décisions en de telles circonstances. Et lorsque les Syracusains vinrent nous prier, demandant à devenir nos amis au lieu d'être nos ennemis, à faire avec nous la paix au lieu de la guerre, montrant combien leur alliance valait mieux que celle d'Egeste et de Catane, si nous voulions nous entendre avec eux, nous cependant nous préférâmes aussi ce jour-là la guerre à la paix, Egeste à Syracuse, l'expédition de Sicile au droit de rester chez nous ayant les Syracusains pour alliés: c'est par eux que périrent beaucoup des nôtres, beaucoup de nos alliés, et des meilleurs, que nous perdîmes tant de navires, d'argent et de puissance, et que ceux qui s'échappèrent durent revenir honteusement. Enfin nous nous sommes laissé déterminer par ces mêmes Argiens, qui viennent aujourd'hui nous entraîner à la guerre, à faire voile contre la Laconie, alors que nous étions en paix avec les Lacédémoniens, ce qui les exaspéra et fut le principe de bien des malheurs: d'où une guerre qui nous réduisit à renverser nos murs, à livrer nos vaisseaux et à recevoir les exilés. Pendant que nous subissions ces épreuves, ceux qui nous avaient entraînés à la guerre, les Argiens, de quel secours nous étaient-ils? quel danger bravaient-ils pour Athènes? Aujourd'hui donc il nous reste encore à préférer la guerre à la paix, l'alliance d'Argos à celle des Béotiens, ceux qui détiennent maintenant Corinthe, aux Lacédémoniens.

Non, Athéniens, que personne ne vous puisse décider à cela ! Il suffit à l'homme sensé de se représenter ses fautes antérieures pour n'en plus commettre.

Mais quelques-uns d'entre vous sont bien singulièrement impatients que la paix soit faite au plus tôt: ils disent que les quarante jours que nous vous laissons pour délibérer sont un délai superflu et qu'en cela nous avons tort. Car nous avons été envoyés à Lacédémone pour cette paix avec pleins pouvoirs, afin de ne pas revenir en appeler à l'assemblée. Ils voient dans notre précaution de vous consulter un acte de timidité, disant que jamais personne n'a sauvé le peuple Athénien en le persuadant au grand jour, mais qu'il faut, pour le servir, dissimuler et tromper: je n'approuve pas ce langage. Je prétends, Athéniens, qu'en cas de guerre un général dévoué à la cité et sachant ce qu'il faut faire doit cacher ses projets à la foule des soldats et les tromper pour les conduire au danger. Mais des ambassadeurs, chargés de négocier une paix générale pour tous les Grecs, au sujet de laquelle des serments seront jurés, des stèles dressées avec inscriptions, ne doivent ni se cacher ni tromper; et nous méritons plutôt l'éloge que le blâme pour avoir soumis encore, nous, ambassadeurs plénipotentiaires, la chose à votre examen. Il faut donc prendre une décision aussi prudente que possible et vous tenir à ce que vous aurez juré et accepté. Car nous devons songer, dans notre rôle d'ambassadeurs, non seulement à notre mission écrite mais aussi à votre caractère. Vous avez l'habitude de vous défier, de vous dégoûter de ce qui est sous votre

main, tandis que vous vous flattez d'avoir à votre disposition ce qui n'y est pas. Faut-il faire la guerre, vous souhaitez la paix; si quelqu'un négocie pour vous un traité, vous calculez tous les avantages que vous a procurés la guerre. Mais encore aujourd'hui il en est qui disent ne pas se soucier de savoir quelles sont les clauses du traité, si la ville aura des murs et des vaisseaux; car on ne prend pas sur les possessions situées à l'étranger de quoi les indemniser, et les murs ne leur donnent pas de quoi vivre; il faut donc répondre aussi à cela.

Il fut jadis un temps, Athéniens, où nous ne possédions ni navires, ni murailles; du jour où nous en eûmes, nous commençâmes l'œuvre de notre prospérité; si aujourd'hui encore cette prospérité vous fait envie, ayez tout cela. Avec ce point d'appui, nos pères ont conquis à la république une telle puissance que jamais cité n'en eut de pareille, agissant sur les Grecs ici par la persuasion, là par la ruse, tantôt par la corruption, tantôt par la force. Nous obtînmes que les Hellénotames (intendants du trésor commun) fussent pris à Athènes, que les navires se réunissent dans notre port, que nous fournissions des vaisseaux aux cités qui n'en auraient pas; nous bâtîmes nos murs à l'insu des Péloponnésiens dupés; nous payâmes les Lacédémoniens pour n'être pas inquiétés là-dessus; et ayant réduit par la force ceux qui nous faisaient obstacle, nous établîmes notre empire sur la Grèce; et tous ces résultats nous les avons obtenus en quatre-vingt cinq ans. Mais quand nous fîmes la guerre, nous fûmes vaincus et, sans parler des

autres pertes, les Lacédémoniens prirent pour garanties nos murs et nos vaisseaux, s'appropriant les uns, renversant les autres, afin que, privée de ce double point d'appui, notre république ne put jamais rétablir sa puissance. Or voici que persuadés par nous, les ambassadeurs Lacédémoniens arrivent aujourd'hui munis de pleins pouvoirs, nous rendant nos gages, permettant que nous ayons nos murs et nos flottes, et que les îles nous appartiennent. Et quoique nous retrouvions ainsi pour notre prospérité le point de départ qu'ont eu nos pères, il en est qui disent qu'il ne faut pas faire la paix. Qu'ils montent donc à la tribune, nous leur en avons fourni les moyens en demandant quarante jours de plus pour délibérer, qu'ils disent s'il s'y trouve quelque article désavantageux; il est possible de le supprimer; ou bien si quelqu'un veut en faire ajouter un, qu'il vous persuade et l'inscrive. En acceptant toutes les clauses du traité, nous pouvons vivre en paix. S'il n'en est pas une pour vous plaire, la guerre est à votre disposition. Et tout dépend de vous, Athéniens, vous pouvez choisir tel parti que vous voudrez. Car Argiens et Corinthiens sont ici pour vous démontrer qu'il vaut mieux combattre; d'autre part, les Lacédémoniens sont venus pour vous persuader de traiter. Et c'est à vous qu'il appartient d'en finir, non aux Lacédémoniens, et cela grâce à nous. Nous, ambassadeurs, nous vous déléguons nos pouvoirs. Tout citoyen qui va voter est un ambassadeur, quoi qu'il choisisse, de la paix ou de la guerre. Souvenez-vous donc, Athéniens, de nos paroles et décidez telle mesure dont vous puissiez ne vous jamais repentir.

DISCOURS CONTRE ALCIBIADE

Ce n'est pas seulement aujourd'hui que je sens combien c'est chose délicate de toucher à la politique; auparavant déjà j'estimais que c'était dangereux, avant même de m'être occupé aucunement des intérêts de tous. Mais je pense que c'est le devoir d'un bon citoyen de s'exposer volontairement au danger pour le plus grand nombre, au lieu de redouter les inimitiés personnelles et de vivre indifférent à la chose publique. Car ceux qui songent à leurs affaires particulières n'aident point à la grandeur des cités; ceux qui songent à l'intérêt commun font les cités grandes et libres. C'est pour avoir voulu compter parmi ceux-là que je suis exposé aux plus grands dangers, ayant pour moi votre bienveillance et votre probité, ce qui fait mon salut, mais ayant aussi des ennemis très nombreux et très redoutables qui me calomnient. Donc, dans la lutte d'aujourd'hui, il s'agit non pas d'obtenir la couronne, mais de savoir s'il faut qu'un homme, à qui la République n'a rien à reprocher, soit exilé dix ans. Les rivaux qui se disputent ce prix sont, avec moi, Alcibiade et Nicias: l'un de nous doit être nécessairement frappé.

Mais il est juste de blâmer celui qui a porté cette loi, qui a édicté une mesure en désaccord avec le serment du peuple et du sénat. Par ce serment, en effet, vous jurez de ne condamner personne ni à l'exil, ni à la prison, ni à la peine capitale, sans jugement; et, dans la

circonstance présente, sans qu'il y ait d'accusation, sans qu'il soit permis de se défendre, par suite d'un vote anonyme, celui qui est frappé par l'ostracisme doit être si longtemps privé de sa patrie. Ensuite, dans ces sortes de luttes, ceux qui ont pour eux les membres des associations l'emportent sur les autres; car ce n'est pas comme dans les dicastères où le sort désigne ceux qui jugent; ici, tous les Athéniens prennent part à la chose. En outre, la loi me paraît trop indulgente par un point, trop rigoureuse par l'autre. Pour les fautes contre les particuliers, c'est là, ce me semble, un grand châtement; pour les fautes contre l'État je trouve la peine médiocre et banale, puisqu'on peut punir par l'amende, la prison et la mort. Et encore, celui qu'on bannit pour être un mauvais citoyen, ne cessera pas de l'être parce qu'il s'en va; chez quelque peuple qu'il habite, il le corrompra et conspirera contre notre ville tout comme auparavant, et plus justement même qu'avant d'être exilé. Je pense d'autre part que vos amis sont particulièrement affligés en ce jour, tandis que vos ennemis se réjouissent, en songeant que, si par erreur vous exilez le meilleur, il se passera dix années sans qu'il puisse rendre aucun service à la république. Il est facile de voir encore autrement que cette loi est mauvaise: nous sommes les seuls des Grecs à nous en servir et aucune autre cité ne veut nous l'emprunter. Pourtant on reconnaît comme les meilleures institutions celles qui se trouvent convenir le mieux au peuple et à l'aristocratie et qui sont le plus recherchées.

Sur ce sujet, au reste, je ne vois rien à dire de plus, la cause présente n'y gagnerait absolument rien. Mais je vous prie d'être pour nos discours des Épistates d'une impartialité uniforme et d'assister à la chose comme autant d'Archontes, de ne supporter ni ceux qui injurient ni ceux qui parlent hors de propos, mais d'être bienveillants pour quiconque veut parler et écouter, sévères pour les insolents et les perturbateurs. Car si vous écoutez chacun de ceux qui se présenteront, vous n'en déciderez que mieux sur notre sort.

Quant à ma haine de la démocratie et à mon esprit factieux, il ne me reste que peu de mots à en dire. Car si je n'avais pas subi de jugement, vous auriez raison d'écouter mes accusateurs et j'aurais à me défendre là dessus. Mais puisque accusé quatre fois j'ai été acquitté, il n'est pas juste, je crois, que la chose soit encore mise en question. Avant qu'il y ait eu jugement, il n'est pas aisé de savoir si une accusation est mensongère ou fondée; quand il y a ou acquittement ou condamnation, c'en est fait et la chose est décidée. Je trouve donc terrible que ceux qui sont frappés par un seul suffrage soient mis à mort, que leurs biens soient confisqués, tandis que ceux qui ont été acquittés restent exposés aux mêmes accusations; que les juges aient le pouvoir de faire périr, mais soient manifestement sans puissance et sans autorité pour sauver; quand surtout les lois défendent de mettre en jugement deux fois le même homme sur le même chef d'accusation, et que vous avez juré d'observer les lois.

Pour ces motifs, renonçant à parler de moi je veux vous rappeler la vie d'Alcibiade. Et je ne sais, vu le grand nombre des méfaits, par où commencer, tant ils se pressent tous devant moi ! S'il me fallait raconter en détail ses adultères, ses rapt, ses autres violences et illégalités, le temps que j'ai à ma disposition ne suffirait pas, et de plus j'irriterais contre moi nombre de citoyens, en rendant publiques leurs mésaventures. Mais je révélerai ce qu'il a commis contre la cité, contre ses parents, contre ceux des citoyens et des étrangers qui se sont trouvés sur son chemin. D'abord il vous persuada de régler à nouveau le tribut des alliés, fixé déjà par Aristide le plus justement du monde; chargé de l'affaire, lui dixième, il le doubla à peu près pour chacune des cités, et ayant ainsi montré combien il était redoutable et puissant, il sut des deniers publics se ménager des revenus personnels. Voyez si personne pouvait nous faire plus de mal que lui qui, à l'heure où tout notre salut dépendait des alliés, alors que leur situation était manifestement moins bonne qu'auparavant, leur doubla à tous la contribution. Si donc vous pensez qu'Aristide fut un bon citoyen et un homme juste, il convient de voir dans Alcibiade le pire des hommes, puisqu'il prit pour les alliés des mesures toutes contraires à celles d'Aristide. Aussi, devant cette exigence, nombre des alliés quittant leur patrie pour l'exil vont s'établir à Thurium. Elle se manifesterà, cette haine des alliés, dès que nous aurons avec Lacédémone une guerre maritime. Quant à moi je tiens pour un mauvais chef celui qui ne songeant qu'au présent ne prépare pas

l'avenir, et qui dans ses conseils à la foule sacrifie l'utile à l'agréable. Et je ne comprends pas ceux qui sont persuadés qu'Alcibiade aime la démocratie, cette forme de gouvernement qui paraît s'attacher plus que toute autre à l'égalité: ils ne peuvent le trouver égalitaire même dans sa vie privée, voyant la cupidité et l'orgueil de celui qui, après avoir épousé la sœur de Callias pour dix talents, en exigea autant après la mort d'Hipponicos, stratège à Délium, sous prétexte que celui-ci avait promis d'ajouter cette somme quand sa fille donnerait un fils à Alcibiade. Et après avoir reçu une dot telle qu'aucun Grec n'en reçut jamais, il eut l'insolence d'introduire dans la maison conjugale des courtisanes, esclaves ou femmes libres, si bien qu'il força sa très vertueuse épouse à le quitter et avenir devant l'archonte, conformément à la loi. Et c'est dans cette occasion surtout qu'il fit montre de son pouvoir: ayant convoqué ses amis, il enleva sa femme sur l'agora et l'emporta de vive force, prouvant ainsi à tous qu'il méprisait magistrats, lois et citoyens. Et tout cela ne lui suffit pas; il médita, pour rester maître de la fortune d'Hipponicos, de faire périr traîtreusement Callias, comme, celui-ci l'en accusa dans l'assemblée devant vous tous. Et Callias donna tous ses biens au peuple s'il venait à mourir sans enfants, car il craignait que ses richesses ne fussent cause de sa perte. Eh bien, de celui qui outrage sa femme et médite le meurtre de son beau-frère, quels procédés faut-il attendre contre ceux de ses concitoyens qui se trouvent sur sa route? Car tous les hommes ont plus d'égards pour leurs parents que pour les étrangers. Et

certes Callias n'est pas un malheureux qu'il soit facile d'attaquer impunément; sa fortune lui assure de nombreux défenseurs. Mais ce qu'il y a de plus triste c'est qu'avec de tels sentiments, Alcibiade se donne, dans ses discours comme un ami de la démocratie, appelant les autres aristocrates et ennemis du peuple, et lui qui mériterait la mort pour ses menées, il est chargé par vous de soutenir les accusations contre les citoyens suspects; il se prétend le gardien de la constitution, lui qui ne consent à être l'égal d'aucun Athénien et qui ne se contente même pas d'une modeste supériorité; il vous méprise si fort, au contraire, que, s'il ne cesse pas de vous courtiser en masse, il vous outrage individuellement.

N'en est-il pas venu à ce degré d'audace qu'ayant décidé le peintre Agatharque à l'accompagner chez lui, il voulut l'obliger à décorer sa maison de peintures, et, malgré ses prières, malgré les raisons sérieuses qu'il alléguait, disant qu'il ne pourrait pas exécuter alors ce travail parce qu'il avait d'autres commandes, Alcibiade menaça, s'il ne peignait pas au plus vite, de l'emprisonner; ce qu'il fit. Et Agatharque ne fut délivré qu'au bout de quatre mois, après qu'il se fut échappé et enfui, en trompant la surveillance des gardes, comme s'il s'évadait de chez un roi. Et telle est l'impudence d'Alcibiade qu'ayant abordé le peintre il l'accusa de lui avoir fait tort, et, loin de se repentir de ses violences, il le menaçait, pour avoir laissé là l'ouvrage; à quoi servait donc d'appartenir à une démocratie et d'être un homme libre? Agatharque avait été emprisonné tout comme un esclave reconnu.

Je suis indigné quand je songe qu'il n'est pas sans danger pour vous de mener même des scélérats en prison, à cause de l'amende de . drachmes infligée à quiconque n'obtient pas le cinquième des suffrages; et lui qui a retenu si longtemps un homme en l'obligeant à peindre, il n'a subi aucune peine, il n'en paraît même que plus grand et plus redoutable. Mais dans nos conventions avec les autres villes, nous disposons qu'il sera défendu d'arrêter ou d'emprisonner un homme libre, et contre quiconque enfreint l'une ou l'autre défense nous avons établi une forte amende. Et lui qui s'est conduit de la sorte ne trouve personne pour le punir, ni un particulier, ni l'État ! Or j'estime que le salut commun réside dans l'obéissance de tous aux magistrats et aux lois; quiconque les brave détruit la meilleure sauvegarde de la cité. Certes il est dur d'être maltraité même par quelqu'un qui ne connaît pas la justice, mais la chose est bien plus pénible quand c'est à bon escient que l'audacieux viole nos droits essentiels: car celui-là montre, comme Alcibiade, qu'il entend non pas obéir aux lois de la cité, mais vous faire obéir à ses propres caprices. Et rappelez-vous Tauréas, chorège dont la troupe rivalisait avec celle d'Alcibiade. La loi permet à qui le veut de faire sortir un choriste étranger quand il se prépare à danser, et il est défendu de l'arrêter quand il a commencé; cependant sous vos yeux, devant tous les Grecs rassemblés, en présence de tous les archontes réunis dans la ville, Alcibiade le chasse en le frappant, malgré les sympathies des spectateurs pour l'un et leur hostilité contre l'autre; et quoiqu'on applaudit au chœur de Tauréas en

refusant d'écouter celui d'Alcibiade, Tauréas n'obtint rien. Mais parmi les juges, les uns par peur, les autres par flatterie proclamèrent Alcibiade vainqueur, se préoccupant plus de lui que de leur serment. Et, à mon avis, les juges ont raison de courtiser Alcibiade, en voyant Tauréas, qui avait fait de si grandes dépenses, outragé, et l'auteur de tels méfaits tout-puissant. C'est vous, qui êtes responsables, en ne punissant pas les insolents, en étant sévères pour ceux qui font le mal timidement, mais pleins d'admiration pour les malfaiteurs hardis. Aussi les jeunes gens ne passent pas leur temps dans les gymnases, mais dans les tribunaux; ce sont les vieux qui vont à la guerre et les jeunes qui parlent devant le peuple; ils sont encouragés par l'exemple de celui dont les méfaits dépassent tellement tous les autres que, dans l'affaire de Mélos, ayant proposé de réduire les vaincus en esclavage, il acheta une des captives et en eut un fils; un fils dont la naissance est bien plus monstrueuse que celle d'Egisthe, car il est né d'un père et d'une mère qui se détestaient, et il a ce privilège que, parmi ses plus proches parents, les uns ont infligé aux autres les plus cruels traitements. Mais il vaut la peine de montrer plus manifestement encore son audace. Il a donc un enfant d'une femme qui étant libre est devenue esclave par lui, dont il a tué le père et les proches, dont il a détruit la cité, en sorte qu'il a fait de ce fils son pire ennemi et celui de la république; tant de misères condamnent cet enfant à haïr. Et vous à qui ces aventures vues au théâtre dans les tragédies semblent affreuses, vous les voyez se produire dans la cité

sans en être touchés. Pourtant vous ne savez pas si les premières sont réelles ou ont été imaginées par les poètes; assurés au contraire que les autres ont eu lieu réellement, contre les lois de la nature, vous restez indifférents. Ce n'est pas tout; il en est qui osent dire que jamais homme n'a été comparable à Alcibiade. Pour moi je pense que la république lui devra ses plus grands malheurs et qu'il apparaîtra plus tard comme la cause d'événements tels qu'ils effaceront le souvenir de ses premiers méfaits: car il est à prévoir que celui qui a ainsi disposé les débuts de sa vie lui donnera un dénouement encore plus remarquable. Or la prudence commande de se prémunir contre les citoyens qui s'élèvent trop haut, en songeant que ce sont ceux-là qui établissent les tyrannies.

Je ne crois pas qu'Alcibiade réponde rien à tout ceci: mais il nous parlera de sa victoire à Olympie, et sa défense portera sur tout, excepté sur les actes incriminés; mais même avec ceux qu'il invoquera, je prétends prouver qu'il mérite plutôt de périr que d'être absous: voici le fait. Diomède vint à Olympie amenant un attelage de chevaux; il avait une fortune modeste, mais il voulait, avec ses ressources, mériter la couronne pour sa cité et pour sa famille, se rappelant que d'ordinaire c'est le hasard qui décide dans les luttes hippiques. A cet homme qui était un citoyen, et pour lui un inconnu, Alcibiade, tout-puissant auprès des agonothètes Éléens, enlève son attelage et concourt lui-même. Et qu'eût-il fait si quelqu'un de vos alliés était venu avec un attelage de chevaux? Eût-il permis aussitôt que celui-ci luttât avec lui, puisqu'il violente

un citoyen d'Athènes et ose concourir avec les chevaux d'autrui, apprenant ainsi aux Grecs à ne pas s'étonner s'il fait violence à l'un d'eux, puisqu'il ne traite pas ses concitoyens comme ses égaux, dépouillant les uns, frappant les autres, emprisonnant ceux-ci, rançonnant ceux-là, montrant que la démocratie ne compte pas, démocrate en paroles, tyran par ses actes, et sachant bien que vous vous attachez au mot et ne vous souciez pas de la chose. Qu'il diffère des Lacédémoniens ! ceux-ci consentent à être vaincus même quand ils ont des alliés pour adversaires, lui ne veut pas être vaincu même par des compatriotes, mais il a déclaré ouvertement ne permettre à personne de lui rien disputer. La conséquence inévitable de ces procédés c'est que les villes sympathisent avec nos ennemis et nous haïssent. Mais pour montrer qu'il outrageait et Diomède et la cité tout entière, ayant demandé les vases sacrés aux archithéores, comme pour s'en servir la veille du sacrifice dans le festin qu'il donnait en l'honneur de sa victoire, il manque à sa parole et refuse de les rendre, voulant se servir le lendemain, avant l'État, des cassolettes et des aiguères d'or. Ceux des étrangers qui ne savaient pas que tout cela était à nous, voyant la cérémonie publique qui suivait la fête donnée par Alcibiade, se figuraient que nous nous servions de ses vases. Mais ceux que des Athéniens avaient instruits ou qui connaissaient par eux-mêmes les procédés d'Alcibiade, se riaient de nous en voyant un homme plus puissant que tout l'État.

Observez-le encore dans la dernière partie de son voyage à Olympie; comment s'est-il comporté? Les Éphésiens lui dressèrent une tente persique une fois plus grande que celle de la légation, les habitants de Chios lui fournirent des victimes et des provisions pour ses chevaux; il exigea des Lesbiens le vin et les autres dépenses. Et tel est son bonheur qu'ayant les Grecs pour témoins de son mépris des lois et de sa vénalité, il n'a subi aucun châtement; bien plus, tous ceux qui exercent une magistrature dans une seule ville doivent des comptes; lui, commande à tous les alliés et en reçoit de l'argent sans être soumis à aucune poursuite; au contraire, après de telles menées, il a été nourri au Prytanée et en outre revient souvent sur sa victoire, comme s'il n'avait pas bien plutôt déshonoré que couronné la république.

Si vous voulez réfléchir, vous verrez que des gens, qui ne se sont livrés que peu de temps à quelque-une des folies, fréquentes dans la vie d'Alcibiade, ont ruiné leur maison; lui, qui ne se refuse aucune des fantaisies les plus coûteuses, a doublé sa fortune. Et quand vous croyez que ceux qui sont économes et règlent scrupuleusement leurs dépenses aiment l'argent, vous vous trompez, car ce sont les prodigues qui, ayant besoin de beaucoup de revenus, sont les plus âpres au gain. Vous ferez manifestement une action des plus indignes, si vous favorisez un homme qui n'a accompli ses hauts faits qu'avec votre argent, alors que vous avez banni par l'ostracisme Callias, fils de Didymios, qui avait vaincu, en payant de sa personne, dans toutes les luttes où la récompense est

une couronne; vous n'y avez eu nul égard, et cependant c'est au prix de ses peines qu'il avait honoré la république. Souvenez-vous aussi combien vos aïeux furent justes et sages en frappant Cimon de l'ostracisme pour avoir, au mépris de la loi, cohabité avec sa sœur. Pourtant il avait été vainqueur à Olympie, et non seulement lui, mais encore son père, Miltiade; mais ils ne tinrent aucun compte de ces victoires; ils le jugèrent non sur ses combats gymniques, mais sur ses mœurs.

Et maintenant, s'il faut décider d'après nos ancêtres à tous deux, je ne me vois nulle part aucun lien avec l'ostracisme et personne ne saurait citer un des miens qui ait subi cette épreuve; elle revient à Alcibiade, plus qu'à aucun autre Athénien: le père de sa mère, Mégacès, et son grand-père, Alcibiade, ont tous deux été bannis par l'ostracisme, il n'y aurait donc rien d'étonnant ni d'anormal pour lui à être frappé de la même peine que ses ancêtres. Et lui-même n'oserait certes pas nier que ceux-ci, tout en étant moins respectueux des lois que tous leurs concitoyens, ne fussent plus sages et plus justes que lui; car il n'est même personne qui puisse qualifier dignement les actes d'Alcibiade.

J'estime aussi que celui qui a porté cette loi avait l'idée suivante: songeant que certains citoyens s'élèvent au-dessus des magistrats et des lois et qu'il est impossible à un particulier d'obtenir justice contre eux, il a ménagé ainsi au public le moyen de punir leurs méfaits. Pour moi j'ai comparu quatre fois devant le peuple et je n'ai empêché personne de m'intenter une action particulière:

Alcibiade, au contraire, après tout ce qu'il a fait, n'a jamais osé se soumettre à aucun procès. Car il est si intraitable qu'au lieu de le punir pour ses méfaits passés, on a peur de ses méfaits à venir et que ses victimes croient bon de se résigner, alors qu'il ne sera content, lui, que s'il peut faire désormais tout ce qui lui plaira.

Non, Athéniens, il n'est pas possible que je sois un homme à frapper d'ostracisme, moi qui n'ai pas été jugé digne de la mort; qu'ayant été acquitté en justice, je sois exilé sans jugement: ayant triomphé de tant d'accusations, je ne saurais mériter d'être condamné sur les mêmes griefs, repris de nouveau. Mais, dira-t-on, j'étais l'objet d'une délation insignifiante, dénoncé par des accusateurs sans crédit, ou menacé par des ennemis sans valeur, et non par les hommes les plus hardis à parler et à agir; or, ces ennemis ont fait condamner à mort deux de ceux qui étaient accusés comme moi. Il n'est donc pas juste d'exiler ceux dont après beaucoup d'épreuves vous avez reconnu l'innocence; exilez ceux qui ne veulent pas rendre compte à la cité de leur conduite. Voici une chose regrettable à mon sens: si quelqu'un prétendait faire l'apologie de gens mis à mort et prouver qu'ils ont péri injustement, vous ne supporteriez pas cette tentative; et si des citoyens acquittés sont de nouveau poursuivis sur le même chef d'accusation, vous ne procédez pas avec les vivants comme avec les morts: n'est-ce pas injuste? Il est digne d'Alcibiade de ne pas se soucier pour lui-même des lois et des serments, et de vouloir aussi vous apprendre à les violer; de faire exiler ou périr impitoyablement les autres, quitte à

vous apitoyer sur lui par des prières et des pleurs; et ce n'est pas là ce qui m'étonne; il a fait assez de choses déplorables. Mais je me demande quelles gens ses prières pourront bien toucher. Les jeunes? il les a perdus dans l'opinion publique en affectant l'insolence, discréditant les gymnases, menant une vie en désaccord avec son âge. Les vieillards? il n'a rien pris de leur genre de vie, il s'est au contraire moqué de leurs idées. Or ce n'est pas seulement des coupables, de leur châtement qu'il faut se préoccuper, mais aussi des autres citoyens, que la vue de ce châtement rendra plus justes et plus sensés. En me bannissant, vous frappez de terreur les meilleurs citoyens, en punissant Alcibiade vous apprendrez le respect des lois aux plus arrogants.

Mais je veux vous rappeler ce que j'ai fait: ambassadeur en Thessalie, en Macédoine, en Molossie, en Thesprotie, en Italie, en Sicile, je vous ai réconciliés avec les uns, de ceux-ci je vous ai fait des amis, ceux-là, je les ai détachés de vos adversaires. Si chacun des ambassadeurs en eût fait autant, vous auriez peu d'ennemis et beaucoup d'alliés. Je ne juge pas à propos de vous parler de mes liturgies, je dirai seulement que j'acquitte de mes deniers, non avec l'argent de l'État, les dépenses nécessaires. Et je me trouve avoir été victorieux dans des luttes de force, aux courses de flambeaux, aux représentations tragiques, sans frapper les chorèges, mes rivaux, sans rougir d'être moins puissant que la loi. Des citoyens comme moi me semblent bien plutôt faits pour demeurer ici que pour aller en exil.